

Première séance, mardi 6 février 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Discours inaugural du président du Grand Conseil. – Communications. – Projet de décret 2017-DICS-46: Octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg; entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Postulat 2017-GC-121 Antoinette de Weck/Raoul Girard: Taux d'activité des responsables d'établissement; prise en considération. – Mandat 2017-GC-170 Julia Senti et consorts: Université de Fribourg – renoncement à la hausse de la taxe semestrielle; prise en considération. – Requête 2018-GC-12 Romain Collaud: Procédure accélérée pour le traitement du mandat 2018-GC-10 (Crédit d'impôts aux citoyens grâce au bénéfice de la BNS): prise en considération. – Projet de décret 2018-DFIN-1: Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2017; entrée en matière, lecture des articles; vote final. – Motion 2017-GC-112 Yvan Hunziker/Rudolf Vonlanthen: Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (art. 119 let. b – Charges publiques); prise en considération. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 108 députés; absents: 2.

Sont absents avec justifications: MM. Thomas Rauber et André Schoenenweid.

M. Olivier Curty, conseiller d'Etat, est excusé.

Discours inaugural du président du Grand Conseil

Le Président. Monsieur le Premier Vice-président, Monsieur le Deuxième Vice-président, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Représentant-e-s des médias, J'ai le plaisir d'ouvrir cette première session de l'année 2018.

En ce début de la deuxième année de législature, je me permets de vous adresser quelques mots et réflexions en quelque sorte personnels, mais j'estime également universels.

Ne vous inquiétez pas! Vu le menu que nous avons devant nous, je resterai bref. Par contre, je pars quand même de l'idée que ça nous fait du bien de refléter et de nous mettre en question par rapport à notre travail de député, voire de politicien en général. Ces derniers jours et semaines, la question m'a souvent été posée: quels étaient mes buts, mes objectifs pour cette année présidentielle? Une question plus que légitime, vous allez me dire. Oui, vous avez raison et j'ai régulièrement

répondu que mon premier but est de garantir des séances et des sessions bien organisées et préparées, où vous vous sentez à l'aise, où vous vous sentez respectés et où vous pouvez faire votre travail dans la sérénité. Mais régulièrement, j'ai eu l'impression que ce n'était pas la réponse que les journalistes ou autres personnes voulaient entendre. Eh oui! Ils ont également raison et c'est pour cela qu'il fallait répondre bien différemment. Et une chose me tient vraiment particulièrement à cœur pendant cette année présidentielle, mais j'ai besoin de votre aide car je n'arriverai pas à l'atteindre tout seul. Comme d'ailleurs beaucoup de choses dans notre vie, seul on avance plus vite, mais ensemble on va plus loin. Cette chose dont je vous parle est le lien entre le monde politique et les citoyennes et citoyens de ce canton, entre la politicienne et le politicien et les hommes et femmes de la rue, actifs dans les associations et clubs, dans les usines et bureaux, dans les écoles et les homes, bref partout. C'est pour cela que je mets mon année présidentielle sous le signe du contact, du contact entre nous tous ici présents et les personnes à l'extérieur. La politique ne se fait pas dans une tour d'ivoire, ni par une élite de la société. La politique se fait par tout le monde et cela constitue la richesse de notre pays. Dans moins d'un mois, on est appelé à nous prononcer sur deux objets fédéraux, deux objets cantonaux et une élection au Gouvernement. Quelle chance et quel privilège de pouvoir voter, d'avoir un mot à dire! Mais beaucoup de gens sont parfois débordés par la multitude d'informations qu'ils reçoivent ou parfois aussi par la vitesse avec laquelle ces informations nous sont servies. Dans ces instants, c'est bien de connaître un politicien qui explique les choses calmement et le plus neutre possible. Dans ces moments, je compte sur vous, chères et chers député-e-s, mais aussi sur toutes les autres personnes actives dans la politique.

Ich bin überzeugt, dass die Politik wieder vermehrt den direkten Kontakt mit den Mitbürgerinnen und Mitbürgern

suchen muss. Es ist aber auch an uns, die Grenzen der Politik aufzuzeigen. Es braucht unseren Mut, sich hinzustellen und zu sagen, dass Politik keine Einzelfallproblematik zu lösen hat, sondern die Rahmenbedingungen für die gesamte Gesellschaft erstellen muss. Die Politik muss auch hin stehen und selbstbewusst erklären, dass der Staat nicht alles lösen kann und dass Respekt und Eigenverantwortung jedes Einzelnen nicht nur erwünscht sind, sondern auch noch honoriert werden sollen. Diese Worte finden den Empfänger aber nur dann erfolgreich, wenn sie persönlich überbracht werden.

Mais le contact avec le peuple fribourgeois nous permet encore autre chose. Nous sommes à l'écoute et à la hauteur des préoccupations de notre population. Nous connaissons les problèmes et les soucis, mais nous serons peut-être aussi obligés d'avouer que nous n'arriverons pas à les résoudre tous selon les attentes.

Bien évidemment, l'année 2018 m'offre encore un autre événement majeur de cette présidence: le bicentenaire de la fondation de la colonie de Nova Friburgo au Brésil. L'histoire nous montre que notre population du début du XIX^e siècle a déjà connu de très grandes difficultés. Mais avec l'écoute des personnes responsables de l'époque, nos ancêtres ont également trouvé une solution, une solution bien évidemment avec beaucoup de risques et un énorme courage de ces familles, courage qu'il nous faut aussi dans notre travail et notre vie quotidienne.

Es wird mir mit der Delegation von Staatsrat und Grosse Rat eine Ehre sein, in Brasilien nicht nur unsere Bevölkerung zu vertreten, sondern auch mit der örtlichen Bevölkerung in Kontakt zu treten. Es wird sicherlich interessant sein, ihnen zuzuhören und zu erfahren, was ihre täglichen Probleme und Schwierigkeiten aber auch ihre Freuden sind.

Rückkommend auf unseren Parlamentsbetrieb sehe ich es aber auch als meine Aufgabe an, für Sie, geschätzte Grossrätinnen und Grossräte, ein offenes Ohr zu haben. Die Leitung des Parlamentsbetriebes ist keine One-Man-Show und zusammen mit dem Generalsekretariat werden wir alles daran setzen, einen optimalen Parlamentsbetrieb sicherzustellen.

Im deutschen Sprachgebrauch gehört auch das Wort «Gehorsam» zum Wortstamm «Hören» respektive «Zuhören». Es erklärt sich also von selbst, dass wir unsere Debatten stets im Respekt vor unserem Gegenüber, – nicht nur betreffend Inhalt sondern auch betreffend Aufmerksamkeit – führen werden.

Pour conclure, permettez-moi de revenir sur les questions qui m'ont été posées ces dernières semaines. Une qui est revenue régulièrement était celle de la langue et non celle du club de hockey préféré. Sur cette question, je peux être bref. J'estime que mon prédécesseur, Bruno Boschung, a fait un pas en avant avec courage. Vous avez avec brio démon-

tré que tenir des sessions complètement en allemand ne pose aujourd'hui plus du tout de difficulté et je vous en félicite. Je veux donc vous confirmer qu'il y aura également des sessions en allemand et je me réjouis peut-être même d'entendre nos francophones parler en allemand et les alémaniques parler encore plus en français. Ceci permet aussi à mes deux vice-présidents de se familiariser et de se préparer pour des présidences en deux langues (*rires*). Avec ces quelques réflexions, je me réjouis de passer cette année avec vous ainsi qu'avec le Gouvernement et l'administration et de travailler à l'écoute et pour le bien de notre population fribourgeoise et les générations futures. Merci de votre attention et maintenant je me tais et je suis à l'écoute de vos interventions (*applaudissements!*).

—

Communications

Le Président.

1. Club santé-social. – Le Club santé-social tiendra son assemblée générale le jeudi 8 février à midi à la salle des séances du deuxième étage de l'Hôtel cantonal.
2. Journée de ski. – Je vous rappelle qu'on aura notre journée de ski vendredi. La météo annonce plus ou moins beau temps. Les Singinois ont commandé la neige. Il n'y a pas d'excuses pour ne pas venir! Celles et ceux qui ne sont pas encore inscrits, faites-le auprès du Secrétariat.
3. Inventaire des retards. – Je vous rappelle qu'un inventaire des retards dans les réponses et les suites à donner aux instruments parlementaires acceptés est disponible sur Extranet dans le répertoire Grand Conseil. Cet inventaire est mis à jour deux fois par année, en juin et en novembre.
4. Liens d'intérêts. – Enfin, je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime.

Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés: les activités professionnelles; les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public; les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale; les fonctions politiques exercées; les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupe d'intérêts.

Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Projet de décret 2017-DICS-46 Octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg¹

Rapporteur: **Philippe Savoy** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je déclare tout d'abord mon lien d'intérêt avec cet objet: je suis membre du Sénat de l'Université.

L'agrandissement et la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) de Fribourg servirait notamment notre Alma Mater et ses étudiants. La commission chargée d'étudier ce message s'est réunie le mardi 17 janvier dernier en présence des Directeurs de l'instruction publique, de la culture et du sport, Jean-Pierre Siggen, et de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, Jean-François Steiert, de l'architecte cantonal, Gian Carlo Chiovè, et du chef du Service de la culture, Philippe Trinchan.

Avant d'ouvrir nos débats, une visite du bâtiment nous a permis de constater la situation actuelle de l'objet. Celle-ci est assez effrayante lorsqu'on constate la retenue des dalles par des étais, un système de compactus d'un autre temps, des écarts de température entre les locaux tout à fait saisissants, des conditions de stockage des biens patrimoniaux à faire se retourner nos ancêtres dans leur tombe, une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite désastreuse et surtout une absence de libre accès au public qui est malheureusement un cas unique en Suisse. Le décret dont nous parlons aujourd'hui devrait donc considérablement améliorer le sort de la BCU s'il était accepté.

Cicéron nous le disait déjà au 1^{er} siècle avant JC: «Si vous possédez une bibliothèque et un jardin, vous avez tout ce qu'il vous faut.» Le projet qui nous occupe aujourd'hui ne se nomme donc pas «Jardins cultivés» par hasard. Il s'agit en l'état de permettre à la BCU de poursuivre la culture de ses fruits du savoir après les bourgeois néo-baroques de 1910 et la floraison de 1976. L'architecture fait la part belle au bois indigène, à la lumière, à la modernité et à la chaleur. Un magnifique toit végétalisé, havre de paix au centre de la ville, ne comportera toutefois pas de panneaux photovoltaïques.

Les objectifs formulés dans le projet sont:

- > la création d'un libre accès multidisciplinaire aux livres et périodiques pour le public,
- > l'amélioration et le renforcement des structures d'accueil et de fonctionnement ainsi que l'intégration de cinq bibliothèques sises actuellement à l'Université,

- > la création d'un centre d'apprentissage moderne et compétitif (via 900 places de travail de divers types – individuel et collectif – et l'accès à l'ensemble des ressources et des compétences de spécialistes et bibliothécaires),
- > enfin et ce n'est pas la moindre des choses, l'augmentation des surfaces de stockage avec des conditions de sauvegarde améliorées, en particulier pour les livres patrimoniaux et précieux.

Avec l'agrandissement et la restructuration des bâtiments actuels, la BCU devrait pouvoir faire face aux besoins de plus de 10 000 étudiants universitaires. Rappelons qu'ils n'étaient que 3500 en 1976, auxquels il faut évidemment ajouter les gymnasiens et surtout l'ensemble de la population fribourgeoise. Ce projet ne couvrira cependant que le 75% des besoins de la BCU. Le projet connexe de Centre de stockage interinstitutionnel cantonal, le SIC, doit pouvoir couvrir à très court terme le solde des besoins, soit le 25% des surfaces utiles.

Sous l'angle humain, je rappellerais que le personnel de la BCU est composé de 75 professionnels ainsi que de nombreuses personnes en formation. Leur mission de conservation et de mise en valeur du patrimoine cantonal est complémentaire à une vision 4.0 de notre société. Contrairement à ce que l'on pourrait parfois imaginer, la production de livres est en effet toujours plus importante. Par exemple, entre 1997 et 2012, il y a eu une augmentation de 22% de production de livres en Suisse et une augmentation de 50% d'acquisitions supplémentaires à la BCU. Le livre n'est donc de loin pas mort.

Pendant la période des travaux, la BCU sera complètement vidée. Il existera cependant la possibilité de consulter un nombre restreint de livres sur le site de Beauregard et parallèlement d'autres locaux pourraient être loués en ville de Fribourg; le SIC serait également utilisé. Si la population accepte ce crédit et si l'échéancier du projet est tenu, les travaux pourront débuter au printemps 2019 pour une mise en service en 2023.

Du côté des finances, le coût de ce projet est de 75 millions. Il comprend le devis pour le bâtiment, pour les équipements et le mobilier, les aménagements extérieurs, les frais secondaires et les frais de déménagement. Le crédit d'études de 4 millions a déjà été utilisé pour les études préparatoires, ce qui porte le coût global de la construction à 79 millions. A propos du crédit d'études, je vous demande de bien vouloir prendre note d'un erratum avec une faible conséquence. En effet, il est indiqué dans le projet de décret que le crédit d'études a été voté le 8 avril 2014. Il s'agit en fait, et tout le monde s'en souvient très bien, du 25 juin 2014. Le 8 avril était la date d'acceptation du crédit d'études par le Conseil d'Etat. Je corrigerai donc la date spontanément dans la lecture du décret tout à l'heure. Sachant que l'estimation prudente du montant de subventionnement de la Confédération est de 15 millions, notre décret porte «in fine» sur un montant de 60 millions. Il s'agit d'un crédit d'engagement qui est soumis au référendum obligatoire.

¹ Message et préavis pp. 120ss.

Lors des travaux de la commission, une unanimité s'est dégagée pour reconnaître l'urgence des besoins et les objectifs formulés. Il est également ressorti que le projet du Centre de stockage interinstitutionnel cantonal devrait trouver une solution très rapidement, ce que les commissaires du Gouvernement nous ont confirmé. L'architecture du projet a majoritairement récolté une adhésion de même que son coût global. Compte tenu de la centralisation de la BCU et de la proximité avec un grand nombre d'habitations, le commissaire du Gouvernement nous a précisé qu'un concept de sécurité et de contrôle des nuisances serait établi pour la période des travaux. L'insonorisation intérieure du bâtiment serait également de qualité pour permettre les études sans être dérangé par le bruit de la rue et des cafés qui s'y trouvent. Enfin, on nous a également assuré que les horaires d'ouverture seraient élargis. Des prestations en self-service et des infrastructures adéquates pour la consultation des documents électroniques permettront de répondre aux besoins des étudiants. En commission, l'entrée en matière et les articles du décret ont été acceptés à l'unanimité selon la version initiale du Conseil d'Etat. Lors de notre débat d'entrée en matière, vous aurez l'occasion de visualiser sur les deux écrans un petit film vous présentant le projet.

Je vous remercie de votre écoute.

Le Commissaire. Je tiens tout d'abord à remercier M. le Rapporteur pour sa présentation complète et synthétique du projet.

Je me permets de revenir sur l'un ou l'autre des points. Vous savez que la BCU, comme on le dit, joue un rôle central dans la formation, dans l'encouragement et dans l'accès à la culture et au patrimoine fribourgeois. L'infrastructure actuelle ne lui permet plus de remplir dans de bonnes conditions ses missions au service des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Il s'agit aujourd'hui de doter notre canton d'une Bibliothèque cantonale et universitaire moderne et compétitive qui réponde aux besoins des usagers.

Placé sous protection, le bâtiment du siège central de la BCU souffre d'une infrastructure précaire, cela a été dit. Vous ne le savez peut-être pas, si vous l'aviez visité, vous en seriez certainement effrayés, mais l'été passé il y a tout un étayage qui a dû être mis pour soutenir pratiquement un étage. Cela donne un exemple de la nécessité et de l'urgence des travaux qui sont prévus.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite n'est pas assurée, le stockage est inadapté et il manque cruellement de locaux. Nous souhaitons avec ce projet une bibliothèque moderne et attractive afin précisément d'améliorer et renforcer les structures d'accueil et de fonctionnement, de sauvegarder les bâtiments historiques en les intégrant dans un nouvel écrin, de faire des économies d'énergie bien sûr et d'augmenter les surfaces de stockage. A ce propos et comme vous le savez, l'augmentation des surfaces de stockage se réalisera aussi en grande partie avec le projet connexe du Centre

cantonal interinstitutionnel de stockage, le SIC. Je tiens ici à vous informer que, suite à l'abandon du projet de Schmitzen, le Conseil d'Etat a rapidement lancé une nouvelle étude systématique des besoins. Quatre possibilités principales de stockage ou de lieux de stockage ont été évaluées dans le canton. Les discussions sont à bout touchant sur l'un de ces sites et au printemps, le Conseil d'Etat pourra vous transmettre un message en vue d'un crédit d'engagement. Nos estimations actuelles indiquent que nous pourrions faire mieux avec un coût inférieur au projet de Schmitzen où, comme vous le savez, nous avons été confrontés à des difficultés qui auraient entraîné une forte augmentation du coût. La gestion rapide de ce dossier prioritaire devrait nous permettre aussi de garantir le planning du chantier de la BCU qui prévoit, après quatre ans de travaux, une réouverture de la bibliothèque en 2023.

Actuellement et c'est intéressant de le relever quand même, la BCU enregistre près de 250 000 entrées et procède à plus de 500 000 prêts par an. Elle doit s'adapter maintenant aux défis d'aujourd'hui en facilitant, comme je l'ai dit, l'accès aux documents. Elle doit aussi renforcer les fonctions universitaires qu'elle remplit, comme l'a dit M. le Rapporteur, avec suffisamment de places de travail, en créant un «Learning Center», un centre d'apprentissage dans lequel on peut avoir accès à un certain nombre de services, notamment des bibliothécaires.

Elle renforce aussi les fonctions cantonales et patrimoniales et elle doit disposer évidemment de nouveaux espaces consacrés à la vie culturelle fribourgeoise, en plus évidemment de l'amélioration du fonctionnement lui-même et de l'efficacité de la bibliothèque. Le coût total du projet d'agrandissement et de restructuration est évalué à 79 millions compte tenu des 4 millions accordés pour les études préliminaires et compte tenu du montant de subventions fédérales prévisibles de 15 millions. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons un crédit d'engagement de 60 millions. Ce montant, soit les 79 millions, est finalement dans l'ordre de grandeur avancé lorsqu'on a présenté ce projet pour le crédit d'études et le Conseil d'Etat a veillé à ce qu'il reste dans ce montant-cadre du projet tel que vous l'avez accepté. Selon nos informations, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), qui dispose d'un très bon comparatif entre les projets de ce type, estime lui aussi que ce prix est dans la norme. Certains trouveront certainement que ce projet n'est pas bon marché, c'est vrai. Je peux vous l'assurer cependant, le projet répond à des besoins réels et ne cherche pas le spectaculaire. Mais il faut rappeler qu'il s'agit d'un projet devant s'intégrer dans un bâtiment historique et que le chantier se trouve en pleine ville. Des sondages ont été réalisés pour évaluer les risques en sous-sol notamment. Il ne devrait pas y avoir de mauvaises surprises même si évidemment le risque zéro n'existe pas. Le coût annoncé prend aussi en compte des frais annexes exceptionnels, comme par exemple, des ancrages dans la parcelle voisine pour soutenir notamment le bâtiment des anciens magasins qui seront

complètement vidés. Seules les façades resteront debout. Ce projet permettra une économie potentielle de l'ordre de 400 à 500 000 frs sur les coûts directs d'exploitation. Les coûts de location seront en effet diminués notamment par l'abandon du site de la BCU Beauregard et grâce à l'intégration au siège central de la BCU de cinq bibliothèques spécialisées situées actuellement à l'Université.

Avec ces quelques informations supplémentaires, je vous remercie de votre attention et vous invite à accepter ce crédit d'engagement.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission de finances et de gestion s'est réunie le 24 janvier en vue de l'examen, sous l'angle financier, du crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg. Agrandir, restructurer, innover, moderniser notre BCU est absolument nécessaire. Le montant total estimé s'élève à 79 millions. Déduction faite du crédit d'études de 4 millions et de la participation financière fédérale de 15 millions, le crédit d'engagement sollicité s'élève à 60 millions. Le montant est certes élevé car la sauvegarde des bâtiments historiques cumulée à l'intégration de nouveaux bâtiments tend plutôt à alourdir la facture finale. Au terme de ses délibérations, la Commission de finances et de gestion propose à sa grande majorité d'adopter ce projet de décret en rappelant qu'il est soumis au referendum financier obligatoire. Il faudra donc convaincre le peuple.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Mes liens d'intérêts: je suis présidente de la commission de la BCU et je travaille au SEFRI à Berne, au sein duquel tous les projets de construction des hautes écoles de droit public sont examinés avant leur approbation par la Conférence suisse des hautes écoles, puis transmis au Conseil fédéral avec une recommandation de subvention.

Der Kanton Freiburg und seine Bibliothek weisen einen unbestrittenen Mangel an Lagerkapazitäten auf. Neben den eigentlichen Bibliotheksaufgaben konserviert sie Kulturgüter wie zum Beispiel alte Handschriften und sie digitalisiert sämtliche Freiburger Zeitungen. Für diese für das allgemeine aber auch wirtschaftliche Wohlergehen des Kantons wichtigen Aufgaben sind entsprechende Räumlichkeiten bereitzuhalten. Das Gebäude ist vorhanden, ein schönes Gebäude, ein Prestigeobjekt, doch es ist zu klein und äusserst renovationsbedürftig. Die Parlamentarische Kommission konnte einen Augenschein nehmen. Damit das Gebäude nicht jetzt schon in sich zusammenfällt, wie wir schon gehört haben, mussten teure technische Stabilisierungsmassnahmen getroffen werden.

Der Kanton Freiburg engagiert sich stark am Aufbau der SLSP, der Swiss Library Service Platform, des neuen digitalisierten Bibliotheksverwaltungssystems, woran künftighin kaum eine, sicher aber keine wissenschaftliche Bibliothek der Schweiz vorbeikommen wird. Wir haben dafür vor Jahresende – Sie erinnern sich – ein Darlehen in der Höhe von gut

1 Million Franken gesprochen. Unsere Bibliothek muss für ein solch neues System eingerichtet sein.

Le projet, qui respectera le standard Minergie B, permettra ainsi d'économiser de l'énergie et d'utiliser du bois, se situe au cœur d'une zone de rencontre, à proximité immédiate de la gare et des bus urbains ou régionaux. Ce projet améliore les conditions-cadres pour la formation des étudiants de l'Université, des hautes écoles et des gymnases ainsi que pour l'ensemble de la population. Il s'adapte aux nouveaux et futurs besoins des étudiants au point de vue des horaires d'ouverture. A Freiburg in Brigau, certes plus grande ville que Freiburg im Üchtland, j'ai entendu dire qu'une nouvelle bibliothèque s'est ouverte avec des heures d'ouverture 24/24. La nouvelle BCU tient compte de la protection du patrimoine par les rénovations du bâtiment actuel de 1910, d'importance nationale. Sans doute, il valorise l'espace public.

Der Preis für die Renovation und die Neubauten, die den verschiedensten Bedürfnissen entsprechen müssen, ist korrekt und gerechtfertigt. Die Fachleute des SBFI vertreten die Interessen des Bundes, weisen Bauobjekte, die zu teuer sind – wie schon Herr Commissaire gesagt hat – zurück und empfehlen dem Bundesrat keine Subventionierung. Im Übrigen wird unsere Bibliothek vom Bund subventioniert, weil sie der Lehre und Forschung dient. Wir haben aber in Freiburg die grosse Chance, dass es sich bei der KUB/BCU gleichzeitig um eine Kantonsbibliothek handelt, die der ganzen Bevölkerung offen steht.

Pour ces raisons, le groupe socialiste ne peut que vous recommander d'entrer en matière et de soutenir ce projet et, comme il est soumis au referendum, de faire de la publicité dans vos régions jusqu'au moment de la votation populaire qui aura lieu vraisemblablement le 10 juin de cette année.

Sudan Stéphane (PDC/CVP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du Sénat de l'Université.

Le groupe démocrate-chrétien a bien examiné le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg et le message du Conseil d'Etat y relatif. Ce projet amorcé il y a 17 ans, en 2001, a abouti en 2014 par un crédit d'études de 4 millions voté par le Grand Conseil. Il répond bien à une demande, à un besoin et est, à notre avis, indiscutable et urgent à réaliser. En effet, les locaux actuels tant dans leur distribution, leur étroitesse et leur état ne permettent plus une activité et une exploitation digne de cette institution importante du paysage culturel de notre canton. Ainsi les salles de lecture, les expositions et le service du prêt doivent pouvoir assumer l'augmentation du nombre d'étudiants de l'Université, passé de 3500 à plus de 10 000 actuellement, et améliorer également l'accessibilité et l'accueil de toutes et tous, ce qui n'est plus le cas actuellement. De plus, la vétusté des locaux de certaines parties du bâtiment, les différentes variations de température font que la

conservation de notre patrimoine n'est plus assurée. Je pense ne pas avoir à convaincre les membres de la commission qui ont visité ces locaux en janvier.

Nous avons également pris note que le prix d'investissement de 60 millions, hors subvention fédérale et coût de l'étude, reste dans la ligne des rénovations et extensions de ce type de construction dans la situation topographique particulière du projet. Nous espérons que ce montant sera bien sûr respecté. En effet, de mauvaises surprises dans ces conditions sont toujours malheureusement possibles. La période transitoire entre 2019 et 2023 devra être un point important et bien négocié pour que les usagers, collaborateurs et riverains souffrent le moins possible. D'autre part, on peut relever que ce projet de type Minergie utilise le bois, ressource local. Un petit regret toutefois concerne l'impossibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, mais l'espace vert et aéré créé sur le toit peut être toutefois un atout pour les utilisateurs et les employés de la bibliothèque.

C'est donc avec ces considérations que notre groupe décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission parlementaire d'entrer en matière sur ce décret en relevant l'importance de ce projet pour les Fribourgeois et les étudiants de notre Université.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Im Sinne der Förderung der Zweisprachigkeit spreche ich jetzt einmal Deutsch und einmal Französisch.

Meine Interessenbindungen: Ich bin seit 37 Jahren Benützerin und Besucherin der KUB. Im Namen der Fraktion Mitte Links Grün begrüsse ich dieses Dekret ausdrücklich.

Die Bibliothek der Vergangenheit: Das hiess endlos Bestellzettel ausfüllen, dann mit dem Lesestoff im schönsten Saal Freiburgs Platz nehmen. Wenn man Pech hatte, wurde man mit Lektüre auf Mikrofichen bestraft. Das freundliche Personal fand damals über den interurbanen Ausleihdienst innert einer Woche jedes erdenkliche Dokument. Einzelne Studierende erhielten sogar Zugang zu den heute künstlich abgestützten Katakomben, zu den Lagern in den Untergeschossen mit allen Jahrgängen der Zeitungen beispielsweise.

Die Bibliothek der Gegenwart: Sie begann auch schon vor mehr als zwanzig Jahren mit dem elektronischen Ausleihsystem RERO, das bald abgelöst wird. Wieder ist es das sachkundige Personal, das die nun digital bestellten Werke bringt und oft aus dem Beaugard-Lager herkarren muss. Aber dann kann man wieder im schönsten Lesesaal Platz nehmen.

Die Bibliothek der Zukunft schliesslich bringt dem weiterhin freundlichen Personal endlich bessere Arbeitsplätze, und sie bewahrt uns auch den schönsten aller Lesesäle mit Blick auf den Garten. Der elektronische Zugang wird vereinfacht und vor allem lädt nun eine grosse Freihandbibliothek zum Stöbern und Entdecken ein. Die KUB öffnet sich so verstärkt

dem Publikum des ganzen Kantons, den Schulen, den Leserratten jeden Alters. Gleichzeitig erfüllt sie ihre Aufgabe als Hort des Wissens und der Forschung, der wissenschaftlichen Arbeit – endlich mit geeigneten Infrastrukturen.

Natürlich bedauert unsere Fraktion, dass das ursprünglich grosszügigere Projekt, insbesondere für das unterirdische Lager, nun einer teils externen Lösung weichen musste. Doch wir denken, dass die Architekten mit Respekt für die bestehenden wertvollen Gebäude die neuen Bauten optimal geplant und eingepasst haben. Die Gesamtkosten von 79 Millionen Franken – beziehungsweise der heute noch zu gewährende Kredit von 60 Millionen Franken – scheinen uns angesichts der Grösse und Komplexität des Projekts in zentraler Lage in der Stadt angemessen.

Wir bitten den Staatsrat als Bauherren, während und nach der Bauphase die guten Beziehungen zum Quartier und vor allem auch zu den benachbarten Besitzern des Albertinums zu pflegen. Was letztere betrifft, so appelliere ich auch an die Stadt Freiburg, ihnen als Besitzer des Gartens hinter der Bibliothek bestmöglich zu garantieren, dass diese Oase der Ruhe im heutigen Zustand bestehen bleibt.

In diesem Sinne befürwortet die Fraktion Mitte Links Grün Eintreten auf dieses Dekret und wird es einstimmig annehmen.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je déclare mon lien d'intérêts: j'ai été membre de la commission de la BCU pendant 15 ans.

Le groupe libéral-radical se déclare à l'unanimité favorable à ce projet et à l'investissement proposé. En préambule, j'adresse des remerciements au Conseil d'Etat pour la qualité du message et les différents documents mis à disposition de la commission, de même qu'à la direction de la BCU qui, par ses explications lors de la visite qui a précédé la séance de la commission, a permis à ses membres de prendre la mesure de l'urgence et du besoin d'agrandir et de restructurer notre Bibliothèque cantonale et universitaire. Sa vétusté ne permet plus une gestion optimale des biens qui lui sont confiés. Il y a nécessité et urgence de s'adapter aux besoins et aux défis du XXI^e siècle.

Permettez-moi ces quelques considérations à l'appui de ce magnifique projet qui rallie si bien l'ancien et le contemporain, qui a un coût qui certes peut sembler élevé, mais justifié aussi de par sa position au centre-ville et de par son caractère historique à préserver. La fonction d'accueil doit être une priorité et en cela la création d'un libre-service multidisciplinaire et d'un «Learning Center» répond aux besoins des étudiants et des visiteurs. Une bibliothèque se doit de privilégier le service rendu plus encore que la préservation du patrimoine culturel ou tout au moins lui accorder autant d'importance. Elle doit pouvoir déployer ses activités dans des locaux adaptés pour assurer le service à la clientèle. Une bibliothèque contribue à

la compréhension du monde. C'est une institution publique à part entière, elle exerce une fonction démocratique, elle est adaptée à toutes les étapes de la vie d'un individu. Son action favorise le développement économique et social, contribue au maintien de la liberté individuelle, à la préservation des valeurs démocratiques et des droits civils. L'instinct le plus profondément ancré en l'homme n'est-il pas de préserver sa culture pour les générations futures et c'est là l'une des fonctions les plus importantes d'une bibliothèque. Le renforcement des structures est donc une priorité pour que la BCU puisse jouer le rôle qu'on attend d'elle. Actuellement, elle assure avec peine les missions qui lui sont confiées, les conditions de travail du personnel sont à la limite du supportable. La BCU est un riche dépositaire de fonds d'un grand intérêt historique, culturel, artistique, qu'elle peine aujourd'hui à conserver sans mettre en péril ses patrimoines précieux. Les problèmes constatés se situent au-delà de ce qui peut être tolérable: statique du bâtiment, accessibilité, conditions de sauvegarde, manque de place de stockage. Par ailleurs, nous osons espérer qu'une solution sera rapidement trouvée pour augmenter les surfaces de stockage. Je parle là du Centre de stockage interinstitutionnel cantonal et permettez-moi à ce propos une petite remarque: l'abandon du projet Schumacher de Schmitten était une bonne décision.

Dans un monde dépourvu de bibliothèques, il serait difficile de faire progresser la recherche, le savoir et de préserver pour les générations futures les connaissances et le patrimoine accumulé par l'humanité. Par leur offre, elles contribuent à former de nouvelles idées et perspectives à la base d'une société créatrice et innovante. A ce titre, le canton de Fribourg doit se donner les moyens, et il les a, de se doter d'une Bibliothèque cantonale et universitaire digne de ce nom, qui renforcera encore la vitrine de notre canton.

Avec ces considérations et à l'unanimité le groupe libéral-radical soutiendra ce décret et vous invite à en faire de même.

Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC). Avec le groupe libéral-radical, je vous invite à accepter le décret pour le crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg. Ce nouveau complexe devisé à 79 millions abritera sous son toit végétalisé de multiples locaux afin d'offrir à plus de 10 000 étudiants universitaires, nombre de gymnasiens et à l'ensemble de la population un libre accès à la consultation de son précieux patrimoine manuscrit, imprimé et audiovisuel. En optant pour une nouvelle bâtisse, nous garantissons la sécurité des ouvrages et des personnes grâce à des conditions climatiques adaptées. Nous offrons une accessibilité aux locaux à tout un chacun. En optant pour de nouvelles surfaces de stockage, nous donnons l'opportunité de poursuivre la vocation d'une bibliothèque qui rassemble le livre, le livre qui continue à être édité malgré la digitalisation. En optant pour un nouveau bâtiment, nous épargnons des loyers et de l'énergie. En optant pour une construction au cœur de

la ville de Fribourg, nous optons pour une prise de risque de découverte archéologique, qui induit un ralentissement du chantier et une mise à disposition des locaux retardée. En optant pour une restauration historique, nous acceptons des complications constructives et des rallonges probables, mais nous préservons un site emblématique proche de l'Albertinum, du Collège St-Michel, du Collège de Gambach, du site de Miséricorde et de l'Ecole professionnelle. Globalement, en optant pour une architecture spacieuse et lumineuse, c'est un espace de rencontres, d'échanges culturels que nous offrons aux Fribourgeois et Fribourgeoises.

J'ai juste oublié de déclarer mes liens d'intérêts: je travaille dans une entreprise de construction.

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du Sénat de l'Université. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Tout a été dit par les préopinants et je ne retiendrai qu'un ou deux points si vous permettez très brièvement.

D'abord, je trouve que les propos de mes préopinants étaient très éloquentes et j'insisterai peut-être sur quelques chiffres. Certains ont été avancés tout à l'heure: la mise à disposition de 2 750 000 livres, revues et journaux chaque année, 1,5 million de photos également mis à disposition, 500 000 prêts, 40 000 livres acquis par année et une offre électronique de 16 000 périodiques par an. A ces chiffres, j'ajouterais, peut-être le plus important: 75 personnes travaillent à la BCU, ce qui fait en tout 55,5 emplois plein temps. Ce qui m'a frappé en quelques mots, et qui a convaincu mes collègues du groupe de l'Union démocratique du centre qui, à la très grande majorité voire à la quasi-unanimité, accepteront l'entrée en matière, c'est d'abord la construction et les transformations vraiment axées sur la personne, sur l'utilisateur. Cela a été dit, mais je pense que ça vaut la peine d'insister là-dessus et ce qui m'a frappé, tout comme mes collègues qui ont eu la chance de faire la visite et c'était une vraie bonne idée, c'est l'état de vétusté avancé des locaux. Je ne reviens pas sur les détails si ce n'est pour dire que la sécurité des personnes, et on a de la chance jusqu'ici, n'est plus garantie. Les conditions climatiques de stockage, M. le Commissaire l'a mentionné tout à l'heure: il y a des différences, je vous le jure, nous avons vu les thermomètres aux différentes entrées des salles avec des différences de température absolument impressionnantes et tout ceci est très mauvais, vous pouvez bien l'imaginer, pour le stockage des ouvrages. J'ajouterais enfin, puisque je parle de chiffres, que le coût de 60 millions ... quand on construit dans nos districts des CO à 30 millions, je trouve que le coût de 60 millions est tout à fait mesuré par rapport à l'ampleur du projet que je vous invite, avec le groupe de l'Union démocratique du centre, à soutenir.

Berset Solange (PS/SP, SC). Un projet, je dirais enfin, semble pouvoir se construire pour que cette Bibliothèque cantonale et universitaire réponde aux besoins indispensables. Enfin!

Parce que malheureusement tous les besoins ne sont pas présents dans le projet. Il y manque effectivement, cela a déjà été soulevé par une de mes collègues, des locaux pour l'entreposage. Après la débâcle du projet de Schmitten concernant l'entreposage nécessaire, je me posais la question et je pose la question au Conseil d'Etat s'il ne serait pas judicieux et possible d'étudier la construction de ces locaux dans le sous-sol du projet de la Tour Henri qui sera aussi en construction ces prochaines années. Bien évidemment, je vais soutenir ce projet tout comme le groupe socialiste.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). J'interviens ici à titre personnel. Je n'ai aucun lien d'intérêts avec l'objet en discussion si ce n'est que je fréquente encore ce puits de savoir qu'est notre vénérable Bibliothèque cantonale.

Comme nous l'indique le message sur lequel nous débattons en ce moment, l'analyse des besoins a débuté il y a bientôt quatre ans, en juin 2014, je crois. Le comité de pilotage mis spécialement en place à cet effet a donc eu le temps de penser, de repenser à la solution qui a finalement débouché sur le projet retenu aujourd'hui. Tout le monde ici est parfaitement conscient de l'endroit où vont se dérouler les opérations. De ce fait, le montant est conséquent si l'on constate que la réalisation à elle seule du bâtiment dépasse de 1,72 mio le montant de 60 millions sur lequel le peuple fribourgeois bien entendu devra se prononcer en juin de cette année. M. le Commissaire du Gouvernement, ma question sera simple: avec la réalisation d'un ouvrage aussi gigantesque qu'emblématique, que s'est-il passé pour que le comité de pilotage ou, si ce n'est pas lui, les instances ad hoc ne soient pas parvenues à une solution définitive avec la société Saint-Pie-V? Est-ce que c'est une question finalement d'argent? Pouvez-vous nous dire si la Bibliothèque nouvelle aurait pu bénéficier de mètres carrés supplémentaires de la part de ces chers voisins par le biais d'un achat de terrain bien entendu? Pour certains, cet ouvrage majeur des réalisations de l'Etat n'aurait plus ainsi de pierres dans son soulier. Pour la petite histoire, on sait que l'Université fondée en 1889 par le conseiller d'Etat Georges Python était la pierre angulaire du régime de l'époque et que les décisions de ce personnage visionnaire pour l'époque malgré tout avaient déplu, si on est quelque peu historien, à certaines élites religieuses, semble-t-il. Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, on peut espérer donc qu'avec le temps, l'absolution a été donnée et que le futur des relations entre l'Etat et cette honorable congrégation se dit plus serein compte tenu de la réalisation presque certaine de ce projet que je salue au passage.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je m'exprime à titre personnel. Le Grand Conseil avait accepté le crédit d'études pour la rénovation de la BCU, cela a été dit, en juin 2014. J'avais alors déposé une demande de renvoi afin que le projet soit réalisé comme il était prévu initialement, soit avec la construction d'une surface de stockage sous le jardin voisin de l'Albertinum. Pour se faire, on en a déjà parlé, le canton devait acqué-

rir le jardin voisin, mais le canton n'avait pas été prêt à accepter le prix demandé de 750 frs le mètre carré, ne proposant que 633 frs, soit une différence totale de 250 000 frs d'après les chiffres du Conseil d'Etat. Suite à cela, on connaît l'histoire, le canton cherche toujours un lieu de stockage externe. Le projet Schumacher à Schmitten a été dans l'intervalle abandonné malgré des coûts d'études avancés d'environ 146 000 frs. Je suis convaincu que les 250 000 frs que le canton a voulu économiser en n'achetant pas le jardin de l'Albertinum sont déjà largement perdus et toujours aucune solution concrète n'a été présentée au Grand Conseil pour pallier au manque de surfaces de stockage de la BCU malgré cette problématique connue depuis plusieurs années.

Ceci dit, le projet qui nous est soumis me laisse perplexe. Il est intitulé «Jardins cultivés» car, et là je cite le message du Conseil d'Etat, le «thème central est présent dans la relation entretenue entre l'agrandissement de la bibliothèque et le parc intérieur.» D'ailleurs tout le projet est construit en fonction de l'existence de ce jardin, comme le démontre l'annexe au message et les différents plans et schémas présentés. Oui, mais seulement, comme je l'ai dit, le canton n'a pas été capable d'acheter ce jardin. Lors du vote sur le crédit d'études, vous indiquez, M. le Conseiller d'Etat, au sujet des propriétaires voisins: «ils ne partent peut-être plus de l'idée de faire un jardin avec un sous-sol avec des livres, mais peut-être plutôt un bâtiment en hauteur avec un autre style d'habitation». Cette remarque était pertinente. Elle l'est d'autant plus aujourd'hui au vu du projet qui nous est soumis, «Jardins cultivés». Ce projet doit être construit pour autant que l'on soit sûr que le jardin reste tel qu'il est aujourd'hui. Et aujourd'hui rien n'empêche les propriétaires de construire sur ce jardin, par exemple un immeuble locatif. En particulier, je constate que le plan d'aménagement de détail (PAD) Albertinum-BCU est toujours à l'enquête et qu'aucun permis de construire n'est entré en force pour le projet de construction. Je me permets de vous poser les questions suivantes, M. le Conseiller d'Etat:

- > Comment le canton peut-il être assuré que le jardin adjacent ne sera pas construit?
- > Est-ce que ce projet est adéquat si justement ce jardin adjacent venait à être construit?
- > Que se passe-t-il si le PAD à l'étude ne peut pas entrer en force?
- > Est-ce que le canton a reçu les autorisations des propriétaires de l'Albertinum pour les parties du projet qui empièteront sur leur fond, comme par exemple, vous l'avez dit, les ancrages?
- > Ne faudrait-il pas attendre de régler ces points avant de soumettre le projet au Grand Conseil et surtout au vote populaire?

Sans des garanties claires à ces questions, je ne peux, à titre personnel, pas accepter ce décret. Le souvenir de grands projets du canton mal ficelés est encore trop vif et douloureux pour notre Parlement.

Le Rapporteur. Je remercie les représentants de tous les groupes pour leur prise de parole. Je constate qu'ils acceptent ce décret à l'unanimité comme l'a soutenu la commission. Je retiendrais les éléments suivants:

Tout d'abord, du point de vue de la CFG, représentée par Claude Brodard, le coût est jugé élevé. On a eu l'occasion de recevoir des chiffres au sein de la commission, nous donnant le comparatif avec le nouveau bâtiment de la Police, le MAD3. On constate un prix au mètre carré de 4300 frs pour la BCU et 5300 frs pour le MAD 3; les montants sont arrondis. Je crois pouvoir dire – on en a parlé dans le cadre de la commission – que c'est un montant tout à fait correct par rapport à un objet de la sorte. Je retiendrai également que tout le monde relève la nécessité d'agir vite concernant cette Bibliothèque, que Bernadette Hänni rejoint les propos de notre président en ouverture de session en encourageant l'information de la population. On est là pour représenter évidemment les intérêts du canton auprès de la population et c'est finalement un plaidoyer pour expliquer ce projet auprès des citoyens en prévision de la votation. Je retiens évidemment le fait que ce projet est axé sur l'utilisateur, relevé par Michel Chevalley, les quelques risques compte tenu du fait que c'est un bâtiment historique et aussi les regrets qu'il n'y ait pas de panneaux photovoltaïques installés sur le toit. Peut-être M. le Commissaire pourra donner davantage d'informations. On en a déjà eu en commission: ça semblait difficile de combiner les deux, le jardin et la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Pour ce qui est des questions relatives à la société Saint-Pie-V et les questions de Nicolas Kolly, je laisserai M. le Commissaire nous répondre, de même que la question concernant la possibilité de faire du stockage dans les sous-sols de la Tour Henri. Ce sont des réponses que je n'ai pas.

J'aimerais juste encore profiter de vous encourager à aller voir, à l'issue de cette séance, la petite exposition réalisée par le personnel de la BCU, qui se trouve dans la salle du Tribunal, avec des magnifiques photos d'archives, des plans de la BCU ainsi que la maquette. Merci au personnel de la BCU pour cette réalisation.

Le Commissaire. Je remercie tous les groupes qui sont intervenus et qui ont approuvé l'entrée en matière. Je vous remercie aussi pour vos considérations sur l'importance, l'utilité, l'urgence de ce projet. Je constate que l'effort de préparation qui a été fait, le message, les plans annexés ont donné à la très grande majorité tous les éléments en main pour aujourd'hui s'exprimer.

Pour ce qui est du photovoltaïque: on l'a mentionné, le but c'est en quelque sorte de correspondre à cette situation des «Jardins cultivés» et c'est pour cela qu'on est parti sur l'idée d'un toit végétalisé. Le photovoltaïque ne nous paraissait pas prioritaire dans ce concept et puis la place à disposition n'est pas non plus la plus grande. Evidemment qu'on peut toujours l'imaginer. Pensez aussi qu'on est au cœur de la vieille ville

en quelque sorte ou en tout cas dans une partie importante de la ville historique déjà signalée sur des vieux documents. Il est important pour nous aussi qu'on ait cette correspondance.

Quelqu'un a mentionné les ouvertures de la bibliothèque, on ne vise pas du 7/7, 24/24, 365/365. On sera dans des normes plus modestes de 8 à 22 heures, à 16 heures le samedi avec des possibilités peut-être de prolongation. Tout cela n'est pas encore évidemment réglé dans le détail.

Pour ce qui est du projet de la Tour Henri, j'aimerais dire qu'il a été analysé avant celui de Schmitt. On a aussi considéré la possibilité de stocker sous la Tour Henri. Premièrement, c'est évidemment un endroit également situé au centre-ville et sous cet angle-là, il y a de la résonance très chère. Deuxièmement, on a une situation évidemment d'urgence, vous pouvez imaginer qu'attendre sur un projet comme celui de la Tour Henri va prendre des mois, voire encore des années. L'urgence du stockage est avérée, l'urgence de refaire ou d'assainir ce bâtiment compte tenu de sa vétusté ne nous permet pas non plus encore d'attendre des années. On se doit de trouver la solution très rapidement. J'ajoute qu'en terme de stockage, le projet de stockage interinstitutionnel permet de mutualiser les demandes. Et c'est, en quelque sorte, le fait d'avoir dû l'imaginer ailleurs qu'à la Bibliothèque cantonale et universitaire centrale qui a donné forme à la chose et nous permet de mutualiser du stockage pour toutes les institutions culturelles du canton avec d'autres types de biens. On pourra précisément stocker dans des endroits d'un accès plus facile qu'en quatrième sous-sol sous la Tour Henri. C'est une question pour nous qui a été réglée dans l'analyse déjà bien en amont du projet présenté aujourd'hui. Les questions de voisinage qui ont été mentionnées plusieurs fois: j'aimerais rappeler que lorsqu'on a, et c'était l'une de mes premières interventions en 2014, discuté du crédit d'études – que vous avez approuvé et si on reprenait le Bulletin officiel, vous avez la transcription de ce débat –, le débat, justement, s'est porté précisément sur un contact avec la société Saint-Pie-V afin de savoir dans quelle mesure on pouvait revenir sur la négociation qui avait été arrêtée. Et j'ai eu l'occasion de le dire, le contact avait été fait, il y avait eu un mandat je crois, les démarches ont été faites, mais n'ont pas donné d'autre résultat que ce qui avait déjà été conclu avant. Sur ce point, je dirais que le dossier est fini.

M. Kolly, vous avez posé un certain nombre de questions. Vous estimez le dossier mal ficelé, vous êtes le seul à le considérer comme tel, c'est votre droit. Je crois que le travail de préparation important qui a été élaboré parle plutôt contre vous en la matière. La société Saint-Pie-V est une société privée qui a le droit de disposer, dans le respect du droit, des règles d'aménagement, de construction de son terrain. On n'a pas d'autres sortes de règles que celles-là. Simplement, j'observe qu'en tout cas cela a toujours été mentionné comme tel que la société Saint-Pie-V appréciait aussi ce jardin et cet endroit au cœur de la ville, cet îlot qui est un petit peu un moment de

respiration, un moment où on peut réfléchir et c'est un endroit très privilégié pour la Bibliothèque cantonale et universitaire aussi. Il me semblait qu'on partageait ce point de vue avec cette société, du moins dans les contacts qu'on a eus et je m'en suis toujours réjoui. Je n'ai pas connaissance non plus qu'il y ait un projet de tour ou d'immeuble à cet endroit-là. Vous avez parlé effectivement d'ancrages qui viendraient dans leur terrain, ce sont des éléments qui empiètent sur la propriété de cette société, qui ne sont pas définitifs, mais qui sont liés pour tenir les façades du bâtiment historique qu'on va complètement renouveler puisqu'on va enlever les dalles à l'intérieur. On est bien obligé de le faire tenir autrement que par la pure providence, même si elle peut agir. Puis on va mettre des ancrages qui pourront ensuite être retirés et qui n'empêcheront pas quelque développement de cette parcelle à l'avenir.

Enfin, la discussion sur le projet lui-même, me semble-t-il, n'implique pas qu'on ait tout réglé dans le détail. On est en discussion avec cette société Saint-Pie-V. Il y a aussi des discussions sur les embêtements ou les dérangements que le chantier peut provoquer. Un chantier, ça va forcément déranger. Il va durer, on en a peu parlé, trois ans et demi, quatre ans parce qu'il y a des exigences notamment en sous-sol avec du béton qui doit être complètement asséché avant qu'on puisse construire dessus. Il doit répondre à des critères très solides et qui nécessiteront, qui imposeront des désagréments pendant un certain nombre d'années. Il s'agit de régler ces aspects-là, pas seulement avec cette société, mais avec tous les autres voisins qui sont aussi touchés par ces désagréments. Je ne pense pas qu'on doive attendre d'avoir tout réglé dans les détails. Pensez également au chantier qui va se mettre en route avec tout ce que cela suppose d'aménagement des terrains, des rues, des palissades, passages pour les piétons, pensez aux écoles qui sont là. Il faudra bien sécuriser les passages, réaménager tout cet endroit. ça prendra beaucoup de temps et tous ces détails relèvent évidemment aussi du fonctionnement d'un chantier qu'on ne peut pas régler dans les détails avant d'aller en votation. Il y a certainement des interrogations des voisins auxquelles on ne pourra pas répondre dans les détails avant la votation. Mais je crois que pour la détermination du Grand Conseil sur ce projet, dont vous avez fortement relevé la pertinence, on a les éléments suffisants et on pourra aussi donner ces éléments à la population en vue de la votation du 10 juin prochain. Je vous invite donc à approuver ce projet comme il a été présenté.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

ART. 1

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je comptais intervenir après l'entrée en matière pour corriger quelque chose qui a été dit, que m'autorise la loi sur le Grand Conseil.

M. le Conseiller d'Etat, vous m'avez mal compris, je n'ai pas dit que j'estimais le projet mal ficelé, j'ai dit que le souvenir d'autres grands projets mal ficelés étaient encore douloureux au sein de ce Parlement. Vous savez à quoi je fais référence. Et j'ai posé plusieurs questions, vous n'y avez pas répondu, je me permets de les reposer:

- > Est-ce que ce projet tel qui nous est présenté est adéquat si le jardin adjacent vient à être construit?
- > Que se passe-t-il si le PAD à l'étude ne peut pas rentrer en force?
- > Est-ce que vous avez reçu les autorisations des propriétaires voisins par rapport aux ancrages?

A mon avis, ce n'est pas des points de détail. Si on n'a pas des garanties sur ces aspects-là, le projet ne peut pas se faire tout simplement. Je crois que ce sont des réponses aux questions dont on a besoin pour voter un crédit d'engagement de 70 millions.

Le Commissaire. Le PDA, à ma connaissance, est en consultation fin février. La société en l'occurrence ne s'y oppose pas à ma connaissance. Je n'ai pas tous les détails. Vous comprendrez aussi qu'à un certain point de détail, je ne peux pas aller. J'ai bien compris que vous n'estimiez pas ce projet mal ficelé. Je vous remercie de la précision. Désolé si je vous avais mal compris!

Je crois que le projet de bibliothèque peut se faire comme il est prévu même si le voisinage est voué à une destinée différente. Evidemment qu'on l'a fait avec beaucoup de lumière, on l'a fait transparent avec un jardin dessus qui pourra, le cas échéant, remplacer celui qui pourrait peut-être disparaître à ce moment-là. Mais ça devient aussi des prospectives ou des projets ou des imaginations de ce qui pourrait arriver. Il peut arriver beaucoup de choses si on discute comme ça. Je crois que dans le cadre de ce qui vous a été donné, les éléments ont avancé dans le sens positif, à ma connaissance aussi avec la société Saint-Pie-V pour pouvoir aller beaucoup plus loin. C'est tout ce que je peux rajouter sur ce point-là.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Il y a lieu de corriger la date du 8 avril et la remplacer par celle du 25 juin 2014 comme je l'ai dit en introduction.

Le Commissaire. Je remercie M. le Rapporteur pour cette correction à laquelle on se rallie bien sûr.

- > Adopté (avec correction de la date d'adoption du décret).

ART. 3 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 à 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 101 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory

Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 101.*

Ont voté non:

Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP). *Total: 4.*

S'est abstenu:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP). *Total: 1.*

—

Postulat 2017-GC-121 Antoinette de Weck/ Raoul Girard Taux d'activité des responsables d'établissement¹

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). La nouvelle loi scolaire a introduit le statut de responsable d'établissement pour l'école primaire. Ce statut est calqué sur celui de directeur d'établissement du CO. Les deux fonctions sont traitées simultanément et de la même manière dans les articles 50 et 51 de la nouvelle loi scolaire.

Lors de l'examen de la loi scolaire, il a été déclaré par le commissaire du Gouvernement qu'un responsable d'établissement, qui aura 10 classes, sera engagé à 50%. On pouvait logiquement en déduire qu'un établissement de plus de vingt classes, avec 20 à 30 enseignants, bénéficierait d'un poste de responsable d'établissement à 100%, ce qui est le cas pour un directeur de CO. Malheureusement, les faits ont démontré que cela n'a pas été le cas pour les responsables d'établissement. Par exemple, un responsable d'établissement de 27 classes et de 61 enseignants n'est engagé qu'à 81%. Cette situation a pour effet que les responsables d'établissement s'épuisent dans leurs tâches et ont de la peine à les remplir sans faire des heures supplémentaires.

Heureusement, le Conseil d'Etat, dans sa réponse à notre postulat, a été du même avis. Au nom de tous les députés qui ont signé ce postulat, je remercie le Conseil d'Etat d'avoir pris en compte la situation difficile dans laquelle travaillent les responsables d'établissement et d'avoir accepté la transmission de ce postulat.

Le Conseil d'Etat va confier à la DICS l'élaboration d'un rapport qui traitera de la possibilité de soulager les responsables par des décharges assumées par des enseignants et va également étudier l'évaluation de l'influence des dotations en unités de décharge pour les petits établissements.

Je constate toutefois que notre postulat demandait aussi que les responsables d'établissement puissent bénéficier d'ad-joints, comme c'est le cas pour les directeurs de CO. Est-ce

¹ Déposé et développé le 4 août 2017, BGC septembre 2017 pp. 1802ss; réponse du Conseil d'Etat le 19 décembre 2017, BGC février 2018 pp. 261ss.

une omission ou un oubli? Je préférerais qu'il s'agisse d'un oubli, car je pense que les adjoints, surtout dans les grands établissements, seraient une meilleure réponse que des décharges d'enseignants. Par contre, pour les petits établissements, la variante des décharges serait effectivement plus pratique.

J'ai en outre une question financière. Si les décharges sont appliquées, est-ce que les frais seraient financés moitié-moitié par le canton et par la commune, comme c'est le cas pour les décharges qu'un enseignant remplit pour l'informatique? Ou bien étant maintenant une décharge pour une tâche qui est administrative, qui est prise à 100%, cela devrait-il être aussi à la charge du canton?

Je remercie encore le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Generalrat in der Gemeinde Düringen.

Die Fraktion Mitte Links Grün wird das Postulat unterstützen. Wir sind froh, dass der Staatsrat das auch macht. Wir möchten zur Stellungnahme des Staatsrates aber ein paar Bemerkungen machen. Der Staatsrat sagt, es brauchte 30 Jahre, bis die OS-Direktionen die heutigen Ressourcen zur Verfügung hatten. Wir erhoffen ganz fest, dass es für die Schulleitungen nicht so lange dauern wird. Übrigens kämpfen die Schulleitungen schon seit 1990 für ihre Anerkennung. Wir sind also auch bei 28 Jahren angekommen.

Wir sind erstaunt, dass eine vertiefte Analyse der Schulleitungen gemacht werden muss. Die Vergleichszahlen zu den OS-Schulen sind ja schon da. Daher sollte das Postulat innert Kürze behandelt werden. Wir wissen ja bereits: Für eine Klasse am Gymnasium braucht es 1,8 Lehrerstellen. Für die Führung einer Klasse an der OS braucht es 1,6 Lehrerstellen und für die Führung einer Primarklasse gegenwärtig 1,1. Die OS-Schulen haben mit Direktion und Stellvertretung und mit den Mitarbeiterinnenstunden – man höre gut – bis zu drei Mal mehr Lektionen für die Führung der Schule zur Verfügung. Wir wissen, die OS-Direktoren und Schulleitungen haben das gleiche Pflichtenheft. Das sind doch ganz grosse Unterschiede und dies in der gleichen Branche.

Wir bitten den Staatsrat, diesem Postulat Priorität zu geben. Wir wissen alle: Gegenwärtig sind im Finanzplan bis 2021 keine zusätzlichen Stellen für Stellvertretungen und Mitarbeiterstunden an der Primarschule vorgesehen. Analog zur Aufstockung der Polizei und den Stellen bei den Gerichten wäre es an der Zeit, ein Paket für die Leistungsaufgaben an der Primarschule zu schnüren.

Wir hoffen fest, dass der Bericht aufzeigt, wie die Leitung der Primarschule gestärkt und gleich behandelt werden muss wie die OS und die Gymnasien.

Nicht das Alter der Schüler bestimmt die Ressourcen der Führung der Schulen. Überall geht es darum, administrative

und planerische Aufgaben zu übernehmen und das Personal zu führen.

Genoud François (PDC/CVP, VE). Je suis enseignant et adjoint de direction au cycle d'orientation de la Veveysse. Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du postulat de nos collègues Antoinette de Weck et Raoul Girard, qui invite le Conseil d'Etat à étudier la possibilité d'une augmentation à 100% du taux de travail des responsables d'établissement qui ont la responsabilité de plus de 25 classes, la mise en place d'adjoints de direction et la possibilité d'octroyer des décharges pour certaines tâches. Les raisons invoquées sont tout à fait louables: conditions de travail épuisantes et difficultés d'assumer les tâches de direction tout en étant titulaire de classe pour une grande partie d'entre eux.

Le Gouvernement partage les préoccupations des postulants et relève que l'objectif de la DICS est d'offrir des conditions de travail adéquates aux responsables d'établissement, afin de garantir la qualité dans la gestion des établissements scolaires primaires.

En conclusion, le Conseil d'Etat nous propose d'accepter ce postulat et de confier à la DICS l'élaboration d'un rapport qui traitera des points suivants: l'analyse de la décharge de travail des responsables d'établissement, donner des décharges assumées par les enseignants et l'évaluation de l'influence de dotations en unités de décharge pour les petits établissements scolaires. C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce postulat.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Lehrperson an der Primarschule Region Murten und kenne das Aufgabengebiet einer Schulleiterin oder eines Schulleiters. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Stellung.

Gemäss dem vom Grossen Rat im Jahre 2014 verabschiedeten Schulgesetz ist die Sachlage klar. Schulleiterinnen und Schulleiter der Primarschulen sind den Orientierungsschuldirektorinnen und -direktoren gleichgestellt. Die Pflichtenhefte bei der Führungsfunktionen sind identisch. Der Arbeitsaufwand einer Schulleitung sollte in der Zwischenzeit evaluiert sein. Mindestens sollte man dies 3,5 Jahre nach Verabschiedung des Gesetzes erwarten dürfen. Die Dotationen der Pensen von Schulleitungen sind von der Erziehungsdirektion ohne Abstriche zu respektieren. Es kann nicht sein, dass für die Einrichtung von Schulleitungen der Primarschule auch 20 bis 30 Jahre Zeit benötigt wird, wie es bei den OS-Direktionen der Fall war. Die Erfahrungen auf der Orientierungsstufe können nachvollziehbar herangezogen werden, was den Evaluationsprozess erheblich verkürzt.

Weiter ist nicht zu akzeptieren, dass aufgrund von Sparmassnahmen des Staates das eigene Personal die Kosten dafür tragen muss. Die Schulleitungen sind entsprechen ihres Leis-

tungsauftrags zu entschädigen, ohne Abstriche und ohne Zeitverzögerung.

Meine Damen und Herren, mit der Verabschiedung des Schulgesetzes ist der Auftrag durch den Souverän verbindlich erteilt worden. Daher erwartet die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dessen fristgerechte Umsetzung. Das Postulat wird sie voll und ganz unterstützen, damit klar aufgezeigt werden kann, wie hoch der Arbeitsaufwand der Schulleitungen in der Primarschule in Wirklichkeit ist.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Es wurde schon Vieles gesagt. Deshalb werde ich mich auf die drei mir am wichtigsten scheinenden Punkte beschränken, nämlich auf die Stellvertretungen, die erneute Analyse des Arbeitsaufwandes und auf den Zeitplan.

Seit jeher haben OS-Direktoren gut dotierte Stellvertretungen. Das ist durchaus berechtigt und ein für die laufende Weiterentwicklung von Schulen zentrales Anliegen. Auch in der Privatwirtschaft ist es doch so, jedes erfolgreiche Unternehmen, jedes KMU, stellt seinem CEO eine Stellvertretung zur Seite! Warum sollte dies an den Primarschulen mit teilweise über 40 Lehrpersonen anders sein?

Diese wichtigen Stellvertretungen machen übrigens bei den OS-Zentren den weitaus grösseren Entlastungsteil aus als die Mitarbeiterlektionen – und trotzdem ist nicht vorgesehen, ihre Einführung im zu erstellenden Bericht zu prüfen. Ich habe mich gefragt, warum? Und ich hatte den leisen Verdacht, dass es damit zusammenhängen könnte, dass Mitarbeiterlektionen zu 50 Prozent vom Staat und zu 50 Prozent von den Gemeinden finanziert werden. Stellvertretungen jedoch gehören nach meinem Verständnis auch zu den Schulbehörden und damit wären die Kosten für die Stellvertretungen zu 100 Prozent vom Staat zu übernehmen? Wie dem auch sei: Ich bitte den Staatsrat eindringlich, diesen Punkt der Stellvertretungen im zu erstellenden Bericht entsprechend aufzunehmen.

Des Weiteren macht mir die Analyse des Arbeitsaufwandes der Schulleitungen etwas Sorgen. Wie bereits gesagt schreibt der Staatsrat: «Während 30 Jahren waren Anpassungen für die Einrichtung der OS-Schuldirektionen nötig.» Gerne erinnere ich daran, dass die ersten Pilotschulen mit einer Schulleitung in Deutschfreiburg bereits im Jahr 2000 starteten. Unser Kanton hat also auch bei der Einrichtung von Schulleitungen an Primarschulen bereits eine 18-jährige Erfahrung mit zahlreichen Anpassungen hinter sich! In all diesen 18 Jahren haben diese Schulleitungen ihren Arbeitsaufwand laufend dokumentiert und Rechenschaftsberichte mit Zeitangaben verfasst. Es darf nicht sein, dass sie durch eine erneute Analyse einmal mehr zusätzliche administrative Aufgaben erhalten, die ihnen viel Arbeitszeit für das Kerngeschäft raubt! Es gilt jetzt, diese 18 Jahre Pionierarbeit zu nutzen und damit den neu eingeführten Schulleitungen eine aufwendige Einstiegszeit zu ersparen.

Was den Zeitplan für die Angleichung an die OS-Schulen angeht, erwarte ich, dass wir uns nicht nochmals Jahrzehnte der Anpassungen erlauben, bis auch die Schulleitungen der Primarschulen ihren anspruchsvollen Auftrag mit adäquaten, korrekten und vor allem gerechten Rahmenbedingungen erfüllen können!

Mit diesen Ergänzungen werde ich dem vorliegenden Postulat zustimmen und bitte Sie, dies auch zu tun.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical soutiendra unanimement le postulat des députés Antoinette de Weck et Raoul Girard. Nous avons accueilli avec satisfaction la prise en considération par le Conseil d'Etat de ce postulat, preuve en est la pertinence des questions posées. Il en est cependant une qui a été éludée, celle de l'engagement éventuel d'adjoints pour les responsables d'établissement, ce par égalité avec les directeurs de CO, qui ont des adjoints, ce d'autant plus que les CO font également partie du cycle obligatoire. S'il subsiste quelques différences dans la gestion, il n'y a pas lieu d'avoir cette différence au niveau de l'engagement des adjoints.

Avec cette remarque, le groupe libéral-radical soutiendra unanimement ce postulat et vous invite à faire de même.

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). Zuerst zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat in Schmitten und derzeit stellvertretender Leiter des Ressorts Bildung. Ausserdem bin ich Mitglied im Vorstand des Verbandes OS Sense.

Ich hatte bereits im November 2017 in der Budgetdiskussion die Frage gestellt, wann denn nun endlich das Pensum der Schulleiter an dasjenige der OS-Direktoren angepasst werde. Bald, hiess es vom Herrn Staatsrat und man solle doch bitte die Arbeiten abwarten. Natürlich bin ich heute sehr erfreut feststellen zu dürfen, dass wohl tatsächlich gearbeitet wird. Wenn ich jedoch in den Ausführungen des Staatsrats nach einer substanziellen Antwort auf meine Frage suche, wann es denn so weit sei, wird mein Hunger leider nicht gestillt. Wohl führt der Staatsrat aus, dass die Frist im August 2018 auslaufe. Da aber im diesjährigen Budget nur minimale Anpassungen vorgesehen sind und auch im Finanzplan nichts anderes vorgesehen ist, ist es wohl nicht realistisch darauf zu hoffen, dass die Situation tatsächlich verbessert wird. Gleichzeitig wird nonchalant darauf hingewiesen, dass es ja bei den Orientierungsschulen – wir haben es bereits gehört – 30 Jahre gedauert habe.

Machen wir uns nichts vor: Die Funktion einer Schulleitung an einer Primarschule ist mit derjenigen eines OS-Direktors nahezu identisch, was vom Staatsrat ja auch schon verschiedentlich hervorgehoben wurde. Nehmen wir aber ein konkretes Beispiel: In einer OS Schule mit 28 Klassen stehen 215 Stellenprozente für die Führung und zusätzlich 13 bis 16 Mitarbeiterstunden, also nochmals mindestens eine halbe Vollzeitstelle zur Verfügung. Auf Primarschulstufe sind für

die gesamte Führung nur 100 Stellenprocente vorgesehen, wohlbemerkt ohne weitere Mitarbeiterstunden. Und genau das wird jetzt vom Staatsrat so dargestellt, als wäre dies eine massive Verbesserung. Dieser massive Unterschied ist so nicht nachvollziehbar. Vor allem aber verunmöglicht dieser Unterschied eine gute Führung der Mitarbeitenden. Anders gesagt: Den Schulleitern steht heute nicht einmal annähernd genügend Zeit zur Verfügung, um die Qualität der Schule langfristig sichern zu können. Mich beunruhigt daher die Aussage, dass es ja schliesslich bei den Orientierungsschulen 30 Jahre gedauert habe, um die Situation zu verbessern. Das ist kein Argument, das ist blanker Hohn.

Ihre Schulleiterinnen und Schulleiter, Herr Siggen, haben ein Pflichtenheft, das identisch mit demjenigen der OS-Direktoren ist. Geben Sie bitte Ihren Angestellten bitte auch endlich die Zeit und die Mittel, um diesem Pflichtenheft gerecht werden zu können. Ich hoffe darum auch sehr, dass die Umsetzung dieser Angleichung rasch vorangeht und wir uns nicht darauf gefasst machen müssen, 30 Jahre zu warten. Denn das würde der Qualität, der Ausbildung der Freiburger Schülerinnen und Schüler massiven Schaden zufügen.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat und Schulpräsident des Schulkreises Plaffeien/Brünnisried, der sich auf das neue Schuljahr hin mit dem Schulkreis Plasselb zusammenschliesst.

Ich möchte noch ein zusätzliches Element einbringen zu diesem Postulat, welches ich unterstütze. Mit der definitiven Inkraftsetzung des neuen Schulgesetzes per 1. August 2018 gibt es immer mehr Schulkreisfusionen, was zur Folge hat, dass die Schulkreise mehrere Schulhäuser umfassen. Es ist gerade für kleine und periphere Gemeinden zentral, dass die Schulhäuser und somit die Grundschule soweit als möglich im Dorf bleiben. Ansonsten verlieren diese Dörfer immer mehr an Standortattraktivität, was nicht im Sinne unseres Kantons sein kann. Dies bedingt für die Schulleitungen jedoch auch einen Zusatzaufwand, welcher zurzeit ungenügend im gesprochenen Pensum inbegriffen ist.

Meine Frage und das Anliegen gerade der fusionierten Schulkreise und der peripheren Gebiete wie die Freiburger Voralpen ist somit: Werden zukünftig für die Schulleitungen genügend Ressourcen geschaffen, um diesen zusätzlichen Verwaltungsaufwand abzudecken? Die ideale Lösung wäre, dass pro Schulhaus ein Schulhausverantwortlicher eingesetzt wird, der vor Ort für sämtliche dringende Angelegenheiten zuständig ist und auch kleine Angelegenheiten direkt regeln kann, ohne dass sich die Schulleitung ins Haus begeben muss. Ich rege deshalb an, dass im Rahmen des Postulats ebenfalls diese Frage geklärt wird.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Je remercie à mon tour le Conseil d'Etat pour sa réponse. La loi scolaire est une loi récente. Pour parvenir à cette loi, il a fallu de très nombreuses heures de commission, de nombreux débats ici en plénum. On est

toujours dans une période de consolidation et dans une telle période, lorsque l'on constate un problème, il y a toujours deux solutions: la première est celle de vouloir tout changer ou tout jeter, et la deuxième, celle d'améliorer. Ce postulat va naturellement dans la deuxième direction. Avec le peu de recul que l'on a, on constate tout de même très bien l'ampleur des tâches des responsables d'établissement. Je ne vais pas vous faire la liste complète de leurs tâches, qui est très longue, mais je relèverais ici qu'en cette période hivernale et de grippe, la gestion des remplacements est une tâche incroyablement plus complexe qu'on peut l'imaginer et chronophage. Ce n'est pas la seule tâche, mais je la cite étant donné que j'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, d'en parler avec des responsables d'établissement qui étaient en train de faire cet exercice difficile.

Dans la loi, les responsables d'établissement ont un statut similaire à celui des directeurs de CO. Le statut c'est bien, encore faut-il que ce soit également similaire au niveau des moyens. Je vous invite donc à accepter ce postulat afin de gommer ces difficultés rencontrées dans nos différents cercles scolaires. Je vous remercie.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le Conseil d'Etat est tout à fait d'accord d'analyser la situation comme on vous l'a proposé. Nous partageons aussi le souci de cette concentration et de ce poids sur le travail des responsables d'établissement. Comme vient de le faire mon préopinant, j'aimerais rappeler que la loi n'est finalement pas encore entrée complètement en vigueur vu que cela sera seulement le cas à partir du 1^{er} août de cette année.

Dans le message – il est déjà de 2012 je vous le concède –, il avait été présenté précisément cette stratégie ou cette démarche d'augmenter progressivement le soutien et qu'on ne pourrait pas venir d'un seul coup avec tout. C'est finalement sur ce chemin là que l'on est maintenant, conformément à ce qui avait été aussi prévu. Cela n'enlève rien à la difficulté et dans le rapport que nous vous proposons, on fera exactement le point.

J'ai pris également note des vœux, que je partage aussi bien sûr, et on prendra en compte évidemment les adjoints et la nécessité de cela. J'aimerais quand même préciser qu'il y a une certaine différence entre la partie primaire et le CO. Au CO, on a des professeurs spécialisés et il y a une plus grande complexité à l'organisation, à l'agencement et à la planification. Ce travail a été fait dans les CO depuis un certain nombre d'années. Alors je peux certainement rassurer celles et ceux qui m'ont dit qu'ils espèrent le faire en moins de 30 ans. J'ai le même espoir. Ce n'est pas l'ordre de grandeur que je retiens évidemment. Mais il y a un travail qui a été fait aussi sur le long terme et il s'agit maintenant de l'améliorer du côté de l'école primaire. Ce n'est peut-être pas tout à fait la même chose que pour les CO, on pourra l'analyser.

Je tiens à relever que, actuellement, il y a aussi des cercles scolaires, en tout cas deux, qui vont au-delà d'un 100% de responsable d'établissement. A ma connaissance, on a maintenant du côté alémanique un Schulleiter de 100%, quelques adjoints également, certainement pas suffisamment selon certains, mais l'élément a été lancé. Et du côté francophone il y a six responsables d'établissement qui sont à 100% et je sais qu'il y a aussi un adjoint. C'est donc sur cet effort-là que les choses vont continuer.

Je tiens aussi à préciser que les décharges prévues le sont selon le concept qui existe déjà maintenant, notamment au CO. C'est-à-dire que ce sont des décharges d'enseignement, donc elles sont à 50–50. Ce n'est donc à ma connaissance pas différent, même si c'est pour une occupation qui est de l'ordre de la direction. Il n'y a pas de raison de le traiter différemment au niveau de l'école primaire.

Le cahier des charges est important, c'est vrai. On va continuer d'augmenter la part et l'importance de tout ce qui est attribué au responsable d'établissement pour arriver au montant nécessaire. Je dirais que l'on est encore en cours de route sur cet élément-là. Le rapport incorporera les éléments que vous avez mentionnés et qui ne sont peut-être pas explicitement exprimés dans la réponse que nous faisons au postulat, mais j'en ai pris note et nous incorporerons aussi ces analyses dans le rapport que nous vous proposons. Je vous remercie pour votre soutien.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 102 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly

René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 102.

Mandat 2017-GC-170 Julia Senti/Guy-Noël Jelk/Elias Moussa/Benjamin Gasser/Kirthana Wickramasingam/Benoît Piller/Sylvie Bonvin-Sansonnens/Christa Mutter/Xavier Ganioz/Marc-Antoine Gamba Université de Fribourg – renoncement à la hausse de la taxe semestrielle¹

Prise en considération

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Le 8 novembre 2017, le Conseil d'Etat a adopté la convention d'objectifs entre l'Etat et l'Université. Dans cette convention ratifiée pour les années 2018 à 2022, il a décidé une hausse de la taxe d'inscription semestrielle de 180 frs, ceci à partir du semestre d'automne 2018.

Nous sommes d'avis que cette augmentation est démesurée et qu'elle occasionnera des conséquences pour le moins négatives, notamment sur la fréquentation de l'Université. Notre Université a déjà les taxes les plus élevées de Suisse romande. En la propulsant parmi les universités les plus chères de Suisse, au 4^e rang derrière le Tessin, Saint-Gall et l'EPFZ, l'augmentation qui est envisagée la rendra moins attractive pour les futurs étudiants et doctorants et ceci contrairement à ce que déclare le Rectorat dans les médias et le Conseil d'Etat dans la réponse au mandat.

Cette augmentation se révèle également néfaste si on la considère du point de vue alémanique. Selon les chiffres donnés par l'AGEF, notre Université est saignée de ses étudiants germanophones qui ne représentent plus que 30% de la totalité des personnes immatriculées. En faisant prendre l'ascenseur aux taxes semestrielles, nous serions certes alignés sur

¹ Déposé et développé le 15 novembre 2017, BGC pp. 2594ss; réponse du Conseil d'Etat le 16 janvier 2018, BGC février 2018 pp. 265ss.

celles d'autres universités alémaniques, mais pas sur celles de l'Université de Berne qui demeurerait meilleur marché. Dès lors, pourquoi les étudiants alémaniques et en particulier ceux de Berne viendraient-ils à Fribourg? Berne possède les moyens, l'ambition et la volonté de permettre à ses étudiants de faire une formation à moindre coût et à domicile. Cela pourrait peut-être intéresser au premier chef nos étudiants fribourgeois de langue maternelle allemande, vivant en Singine, dans le Lac ou ailleurs dans le canton. Berne est très proche, si proche. C'est à terme la survie même de notre Université bilingue que cette hausse des taxes menace.

Dans un autre registre, l'élévation de la taxe, ciblée sur les seuls étudiants et étudiantes, constitue une menace pour l'accès libre et égalitaire aux études supérieures. La précarité des étudiants et étudiantes en Suisse n'est plus à démontrer; nombreux sont celles et ceux qui sont déjà contraints de travailler à côté de leurs études et qui dépendent déjà des bourses d'études pour subvenir à leurs besoins et financer leur logement, assurance-maladie, livres. Une hausse des taxes entraînera une précarité plus importante ainsi qu'une forte sélection socio-économique des étudiants et des étudiantes. Il est à craindre que certains et certaines ne puissent plus se permettre de s'inscrire à l'Université, tout bonnement.

Enfin, n'oublions pas que notre Université concerne plus de 10 000 étudiants et étudiantes, qui constituent un poumon culturel pour notre ville. Ils et elles représentent à eux seuls le quart de la population de notre capitale. Les mettre devant le fait accompli d'une hausse qui les concerne seuls se révélerait disproportionné et pour le moins indélicat.

Pour terminer, les signataires du présent mandat sont conscients des besoins de l'Université, de sa volonté d'assurer le meilleur enseignement, mais ce manque de moyens ne doit pas être reporté aveuglément. C'est pourquoi nous demandons:

1. que le Conseil d'Etat renonce à l'augmentation des taxes;
2. que le Conseil d'Etat s'engage à ouvrir un crédit supplémentaire, afin de couvrir les besoins de l'Université à hauteur de ce qu'aurait apporté l'augmentation desdites taxes;
3. que le Conseil d'Etat définisse une politique pérenne qui assure un financement adéquat de l'Université;
4. que l'Université identifie ses besoins et liste les crédits ou demandes qui ont été coupés ou déniés par le Conseil d'Etat.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi d'aborder cette question sous l'angle purement financier et de parler du budget de l'Etat. A la lecture du budget 2018, on constate qu'il n'y a aucune augmentation prévue dans les rentrées des taxes universitaires, ce qui semble normal puisque la décision d'augmenter les taxes a été prise après l'élaboration de ce budget. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat affirme qu'il n'intervient pas sur les détails de l'utilisation des moyens finan-

ciers et que l'Université dispose librement d'une enveloppe budgétaire qui lui est allouée. Or, dans un budget, Monsieur le Commissaire, il y a des charges et il y a des revenus. Nous donnons donc à l'Université une autorisation de dépense, qui est administrée librement dans le cadre de cette enveloppe. Or, si le budget des dépenses ne peut pas être dépassé, qu'il doit rester dans le cadre adopté et que les rentrées sont augmentées de 3 millions, ces 3 millions iront directement grossir le bénéfice de l'exercice 2018, augmentant ainsi la fortune de l'Etat.

Alors, s'il vous plaît, acceptons ce mandat aujourd'hui, ce mandat qui demande aussi à l'Université d'identifier les besoins qui ont été coupés par le Conseil d'Etat et dont nous n'avons aujourd'hui pas connaissance.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche et en tant que cosignataire du mandat.

Mes liens d'intérêts concernant l'Université de Fribourg: j'y ai étudié et travaillé, je garde des contacts dans toutes les facultés et je profite comme beaucoup de monde dans ce canton des infrastructures universitaires, par exemple lors de colloques ou de manifestations culturelles.

J'ai beaucoup de compréhension – mais je ne vais pas répéter les arguments de M. Ganioz – concernant la protestation de ceux et celles qui sont touchés par la hausse des taxes qui est intervenue de manière abrupte. Nous portons cette protestation là où elle doit s'adresser, non pas au Rectorat, mais vers le Conseil d'Etat. En passant, je trouve totalement déplacé qu'on vienne chasser, avec un impressionnant dispositif policier, le groupe d'étudiants qui a distribué des tracts devant l'entrée du Grand Conseil parce qu'il a osé déployer une banderole.

J'évoquerai les problèmes qui guettent l'Université dans trois volets: les besoins, l'offre avec les retombées et le côté humain.

Les besoins chiffrés. – Pourquoi le Rectorat était-il forcé de chercher 3 millions de frs supplémentaires sous forme de taxes? Parce que le canton a approuvé 3 millions par année en 2012 et les a coupés ensuite avec le programme d'économies en 2014. Cette somme manque cruellement chaque année depuis 2015. La couverture cantonale du budget universitaire est tombée à 42,5%. D'autres cantons couvrent 52 à 65%.

L'augmentation budgétaire de 15 millions répartis sur 5 ans est avalée par des tâches décidées par l'Etat, comme le master en médecine, le Smart Living Lab ainsi que les amortissements obligatoires, laissant l'Université sans marge de manœuvre financière.

Même avec la hausse des taxes, il manquera entre 12 à 15 millions de frs dans le budget jusqu'en 2022. J'en appelle donc au Conseil d'Etat de reconsidérer sa décision, de signer une convention bis avec des montants extraordinaires pour des

tâches urgentes et de prévoir une participation cantonale de plus de 50% dès 2022, pour l'Université.

L'offre et ses retombées. – Notre Alma mater combine une taille accueillante avec une offre complète, de plus bilingue et très attractive pour la collaboration interdisciplinaire. Elle a développé de manière très ciblée des spécialités, par exemple dans les sciences des matériaux ou en pédagogie curative. La faculté de droit, elle, avec les investissements consentis il y a quelques années, est considérée aujourd'hui comme la meilleure en Suisse.

Les retombées économiques et culturelles sont spectaculaires; chaque franc investi génère de multiples revenus pour l'économie du canton. Sans l'Université, Fribourg serait certainement un bourg provincial ennuyeux.

Le côté humain. – La concurrence interuniversitaire est grande et la pression énorme. En regardant du côté de Neuchâtel, on voit avec effroi comment en peu de temps, l'image d'une université peut pâlir auprès de futurs étudiants.

Notre Université fonctionne aujourd'hui avec la même dotation en personnel administratif qu'il y a 20 ans, malgré la hausse des étudiants et des tâches supplémentaires obligatoires. Les cas de problèmes de santé et d'épuisement se multiplient et montrent que la situation devient intolérable pour le personnel de certaines branches, notamment pour le corps intermédiaire, les assistants et le personnel scientifique.

Il est simple de proposer qu'on aille chercher des fonds externes, comme le fait le Conseil d'Etat. C'est possible mais parfois délicat pour garder l'indépendance de l'Université. Et pour gagner, par exemple, un projet auprès du Fonds national suisse, l'Université doit assurer l'autre moitié du budget, un budget qu'elle n'a pas, donc elle doit couper ailleurs.

L'Université est prise dans un étau entre les tâches et les moyens. C'est au Conseil d'Etat de sauver la renommée et la pérennité de cette institution phare de notre canton.

Notre groupe votera donc ce mandat à l'unanimité.

Gasser Benjamin (PS/SP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, hormis le fait que j'ai fréquenté les bancs de notre vénérable Alma mater dans un passé relativement proche.

Comme l'ensemble du groupe socialiste, je vous incite à accepter ce mandat. En effet, cette hausse de la taxe universitaire semble à la fois unilatérale, disproportionnée et sortie du chapeau, malheureusement pas de celui de M^{me} la Syndique de Villars-sur-Glâne.

Au préalable, je tiens à préciser, comme mes préopinants et comme les étudiants de l'Université, qu'il est essentiel que l'Université dispose de davantage de moyens et que son positionnement dans notre pays soit encore plus visible. Cela dit, ça ne doit pas se faire uniquement sur le dos de nos étudiants.

Il me semble difficilement acceptable de valider une telle hausse, notamment parce qu'il ne semble pas que le Rectorat de l'Université et le Conseil d'Etat aient exploré toutes les pistes possibles avant de proposer une augmentation de la taxe qui, entre parenthèses, correspond à une augmentation drastique de 35%. Pour votre réflexion, je vous pose une question, chers et chères collègues député-e-s: que diraient les concitoyens de notre canton si on augmentait les impôts de la sorte, ici dans ce Grand Conseil, sans même avoir exploré toutes les pistes possibles avant?

Cette augmentation touchera aussi invariablement une population importante de notre Université: les doctorants. On entend à de nombreuses reprises que la recherche est la matière première de notre pays et nous, canton de Fribourg, voulons faire passer ses plus fiers représentants à la caisse. Cela me semble complètement contraire au bon sens. Ces doctorants, qui sont par ailleurs très souvent assistants, gagnent des salaires modestes, pour ne pas dire plus, pour un travail fourni qui dépasse très largement le pourcentage auquel ils sont engagés. On sait d'ailleurs que sans leur travail, l'Université ne pourrait simplement pas fonctionner.

Je rappellerai ici au Conseil d'Etat et au Rectorat de l'Université que dans cette non-réflexion sur l'augmentation de la taxe, le salaire des professeurs de l'Université n'a aucunement été thématiqué. S'agirait-il d'un tabou? J'aimerais bien vous entendre sur ce point Monsieur le Commissaire. Il serait à mon sens sain de proposer une réflexion globale, en prenant en compte tous les éléments, avant de ponctionner les étudiants et doctorants de manière unilatérale.

Pour toutes ces raisons, je vous recommande et vous remercie de soutenir nos étudiants qui font, en partie, la fierté de notre canton, et d'accepter ce mandat.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis ancien président de la commission politique universitaire de l'Association générale des étudiants de Fribourg, ancien président du comité des étudiants en droit de l'Université de Fribourg et actuel secrétaire juriste de la Commission de recours de cette Université.

Je vais revenir juste sur deux points. Dans son ordonnance du 7 novembre 2017, le Conseil d'Etat nous explique qu'il paraît opportun que les étudiants et étudiantes participent aussi à l'augmentation de la marge de manœuvre financière de l'Université et que, dès lors, une augmentation des taxes d'inscription se justifie. Pour ma part, je suis assez étonné que le processus démocratique ait été interprété d'une manière tout à fait large dans la prise de position de cette augmentation de taxe. Il semblerait que la décision, tant du Rectorat que du Conseil d'Etat, a été prise sans consultation préalable des principaux intéressés, à savoir les étudiants. Le timing et la précipitation de cette décision peuvent laisser un goût amer, je le comprends et le regrette.

Une université sans étudiants n'existe pas. L'Université c'est les étudiants. Dès lors, il aurait été la moindre des choses de les consulter, de prendre en considération leur avis et cela avant qu'une décision ne soit prise. Cela étant, j'adhère à tous les arguments qui ont été développés préalablement en soutien à ce mandat et je ne vais dès lors pas les répéter. Par contre, j'invite les collègues députés qui soutiennent l'économie locale, les petites et moyennes entreprises et les familles à soutenir également notre mandat. Car oui, quelqu'un devra s'acquitter au final de cette augmentation des taxes. S'il s'agit de l'étudiant ou l'étudiante concerné-e, il ou elle aura dans ce cas 180 frs en moins par semestre à investir dans l'économie locale, dans les commerces locaux de notre ville, et je ne me réfère pas seulement aux kebabs, au Centre Fries ou au Belvédère. En d'autres termes, l'augmentation de la taxe correspond directement à un manque à gagner pour l'économie locale en ville de Fribourg. La majorité de notre Grand Conseil n'est manifestement pas très sensible aux causes estudiantines – à en lire *La Liberté* –, mais il me semble qu'il n'a en tout cas jamais souhaité affaiblir l'économie locale. Si ce sont les parents qui devront s'acquitter de l'augmentation de la taxe décidée par le Conseil d'Etat, cela correspondra à une nouvelle charge financière de la classe moyenne. Et, là aussi, il me semble que la majorité de notre Grand Conseil dit s'engager pour la classe moyenne.

Alors, chers et chères collègues, engagez-vous pour la classe moyenne, soutenez l'économie locale et acceptez ce mandat.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié avec un grand intérêt la problématique de la hausse des taxes universitaires. Premièrement, nous constatons que le Rectorat, par cette décision avalisée par le Conseil d'Etat, a fait usage des prérogatives que lui donne la nouvelle loi sur l'Université, que ce Grand Conseil a votée en 2014. Notre Parlement avait alors renforcé l'autonomie de l'Université et renforcé la concentration des pouvoirs au sein du Rectorat. Le groupe de l'Union démocratique du centre avait alors été un peu critique contre cette concentration des pouvoirs. Mais il est piquant de constater que ceux qui soutenaient ce renforcement de l'autonomie universitaire lors de la révision de loi en 2014, puis à nouveau lors de différents votes au sujet d'un certain Centre islam et société, la remettent aujourd'hui en question. La sacro-sainte autonomie universitaire devait être protégée, pourquoi en irait-il différemment aujourd'hui?

Plus sérieusement, notre groupe est parfaitement conscient de l'importance d'investir dans la formation. Nous sommes d'avis que le canton répond à cette priorité par le budget important qu'il alloue à l'Université et par les efforts supplémentaires faits ces cinq prochaines années. La formation est un bien précieux sur lequel il faut investir pour construire. Mais, il n'est pas choquant de demander aux étudiants de participer, dans une proportion relativement faible, à ces coûts. L'encadrement dont bénéficient les étudiants à l'Uni-

versité est de très haute qualité. La taxe semestrielle de 720 frs, soit 120 frs par mois, qui leur est demandée comme participation, est tout à fait raisonnable, surtout en comparaison internationale. Demander aux étudiants de participer financièrement responsabilise aussi bon nombre d'entre eux qui préfèrent s'essayer à tous les cursus possibles et imaginables, plutôt qu'à terminer leurs études.

Enfin, la taxe demandée est particulièrement correcte en comparaison avec la filière professionnelle. J'ai pu expérimenter ces deux filières, par l'obtention d'un CFC, puis par des études à l'Université de Fribourg. S'il y a une chose que j'ai pu constater, c'est que ce ne sont pas les étudiants universitaires les parents pauvres du système de formation en Suisse, bien au contraire. Un étudiant qui effectue un brevet ou une maîtrise professionnelle paie souvent plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers de francs pour ses frais de formation. En comparaison, la taxe universitaire apparaît bien dérisoire.

Enfin, notre groupe a été choqué par l'agressivité des différents collectifs contre la hausse, souvent, il faut le dire, issus de milieux d'extrême gauche. Je citerai un étudiant dont les propos ont été rapportés dans *La Liberté*: «Il ne s'agit pas seulement de la hausse des taxes. Nos études sont empreintes de principes capitalistes et cette Uni a toujours un ancrage religieux fort. Tant que la société n'est pas libre, l'Université ne peut pas l'être non plus». C'est là qu'on voit que tout est subjectif. Moi, quand j'étais à l'Université, je la trouvais trop à gauche. Mais je dis quand même à ces étudiants de l'Alma mater que, si elle est trop chère, si elle est si capitaliste, si religieuse, eh bien nous vous le disons, personne ne vous force à étudier ici. L'attractivité de l'Université de Fribourg n'en pâlera pas du tout.

Oui, nous avons vraiment l'impression que bon nombre d'étudiants ont été pris en otage par une minorité. On m'a rapporté que des groupuscules venaient crier à la bibliothèque pendant que d'autres prenaient à cœur leurs études et révisaient, ou encore des cours perturbés par des mêmes fauteurs de troubles. Je ne parlerai pas du *Dies academicus*, peut-être que le président du Sénat y fera référence.

Dans le même ordre d'idées, notre groupe a été choqué par les prises de position publiques d'un professeur dans ce débat. Si chacun a le droit de dire ce qu'il pense, on peut attendre un minimum de devoir de réserve.

Avec ces remarques, notre groupe refusera à l'unanimité ce mandat et soutiendra totalement, une fois n'est pas coutume, la décision du Rectorat et du Conseil d'Etat.

Wickramasingam Kirthana (*PS/SP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis immatriculée à l'Université de Fribourg.

Vous avez vu la mobilisation des étudiantes et des étudiants. Aujourd'hui encore, ils et elles sont présents, engagés dans

la revendication contre cette hausse. Que pensez-vous d'eux Mesdames et Messieurs? Qu'ils font du cirque? Que ce sont des enfants gâtés qui préfèrent dépenser 180 frs en bières dans un bar plutôt que pour leurs études? Pensez-vous qu'ils soient égoïstes, idéalistes? Mais vous serait-il possible de penser que leurs revendications puissent être légitimes, que les difficultés qu'ils soulèvent soient des réalités?

Les arguments en défaveur de la taxe sont nombreux et ont largement été exposés par mes préopinants. L'unique argument en faveur de l'augmentation de la taxe, outre les besoins de l'Université, c'est que les étudiantes et les étudiants peuvent bien se le permettre: 30 frs par mois, ce n'est rien à vos yeux. Essayons de nous mettre à leur place. Nous sommes face à un débat de société: l'Université doit être accessible à toutes et tous et non un privilège. L'article 13 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le pacte ONU 1, qui a été ratifié par la Suisse en 1992, prévoit que: «l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous, en pleine égalité, en fonction de la capacité de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité». On s'en éloigne. Dire que cette augmentation ne représente pas grand-chose, c'est être bien loin de la réalité que vivent certains étudiants et certaines étudiantes. Monsieur le Commissaire du Gouvernement, vous avez affirmé à la radio que l'aspect financier n'est pas déterminant dans l'accès aux études. Quelles sont les études sur lesquelles vous vous basez pour affirmer cela et jusqu'à quel seuil l'aspect financier n'est pas déterminant dans l'accès aux études? Je souhaite au moins avoir des réponses à ce sujet. La prolongation de la durée des études, le programme de bourses, le fonds social de l'Université, ceci a un coût important. Où sont les études d'impact? Vous avez jugé le sujet suffisamment négligeable pour ne pas vous y pencher, votre réponse ne contenant aucune information à ce sujet, alors qu'il devrait être au cœur de nos préoccupations. Je reste convaincue que cette hausse va évidemment contribuer à rendre difficile l'accès aux études supérieures pour les plus faibles. Et bien sûr, que penser de la classe moyenne, de ces familles et de ces individus qui n'entrent pas dans les critères pour bénéficier des systèmes de bourses, mais qui ont aussi des budgets serrés, qui subissent aussi des hausses de coûts de la vie à tous les niveaux?

Vous dites que le canton investit massivement dans l'Université et que l'augmentation dans les prochaines années sera substantielle, mais en même temps, et cela a déjà été dit, proportionnellement aux autres cantons (Genève, Vaud ou Berne pour prendre les voisins), le canton de Fribourg est bien en-dessous de l'investissement pour son Université en termes de pourcentages. Vous parlez d'une décision difficile mais nécessaire; vraiment? Pour un canton avec un milliard de fortune, cette décision est incompréhensible.

Mesdames et Messieurs, si ce Parlement acceptait ce mandat, nous donnerions un signal positif fort aux étudiantes et

aux étudiants et à toutes la communauté universitaire de ce canton.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Comme vous l'avez remarqué, le groupe socialiste va voter à l'unanimité pour ce mandat. En effet, cette augmentation des taxes est un frein supplémentaire à l'accès aux études des jeunes provenant de familles défavorisées, mais aussi des jeunes venant de familles des classes moyennes. Savez-vous, Mesdames et Messieurs, que seuls 4% des étudiants et étudiantes des universités suisses proviennent de familles dont les parents sont peu qualifiés ou des ouvriers manuels? Ce sont les chiffres de l'Office fédéral de la statistique 2017, basés sur une étude faite en 2016. Certes, l'augmentation de ces taxes n'est pas la seule raison de ce faible taux de participation des jeunes issus de familles non universitaires, mais il est clair que le coût des études est un frein, non seulement pour les familles défavorisées, mais également pour les familles à revenu moyen. Si au moins le canton de Fribourg avait une politique généreuse en ce qui concerne l'octroi des bourses universitaires, on pourrait encore en discuter. Mais ce n'est pas le cas. Fribourg aura donc les taxes universitaires les plus élevées de Suisse romande et une politique d'octroi des bourses les moins généreuses de Suisse romande. Nous demandons donc, en cas de refus de ce mandat, que l'argent récolté de l'augmentation des taxes soit attribué à l'augmentation des bourses universitaires, dans le but de favoriser l'accès des jeunes issus de milieux défavorisés, mais aussi des jeunes issus de familles des classes moyennes. Je vous remercie de soutenir ce mandat.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je vais me faire le porte-parole du groupe démocrate-chrétien. Mon lien d'intérêt: j'ai un fils qui étudie à l'Université de Fribourg.

Il est vrai qu'en novembre 2017, lorsque le président de l'Association des étudiants m'a contacté pour m'informer, j'ai été dans un premier temps surpris: surpris probablement de ne pas avoir vu passer quelque chose, surpris de cette information. Pour moi, ce qui était déterminant à ce moment-là, c'était de me forger ma propre opinion. Le critère pour me forger cette propre opinion, c'était de me demander: «Où est la ligne rouge?». Pour moi, la ligne rouge qui ne doit pas être dépassée, c'est qu'un jeune Fribourgeois ou d'un autre canton ne puisse pas faire d'études à cause de la hausse de la taxe universitaire. J'ai trop souvent entendu mes parents – moi je suis un babyboomer – dire qu'à l'époque, beaucoup ne pouvaient pas faire d'études dans le canton de Fribourg. On faisait uniquement ses neuf années d'école, dans la même classe du même village. Dans ma génération de babyboomers, au contraire, j'ai très rarement entendu le fait qu'on ne pouvait pas faire d'études. Peut-être que pour certains ça devait être le cas, mais ce dont je suis sûr aujourd'hui, c'est que les enfants des babyboomers, ici à Fribourg, peuvent toujours faire des études s'ils veulent en faire.

De part ma fonction, probablement, j'ai eu la chance et l'opportunité de contacter et d'avoir une discussion avec l'Association des étudiants. Puis le Rectorat nous a reçus André Schoenenweid et moi-même pour deux heures d'entretien, ainsi qu'un membre du Sénat, des étudiants, membres ou pas de l'Association des étudiants et, finalement, notre conseiller d'Etat ici présent. Pour moi, il était important de me faire cette vraie et propre opinion.

Aujourd'hui, je suis convaincu et ce sera aussi l'avis tout à l'heure de la grande majorité du groupe démocrate-chrétien, que cette hausse est acceptable. Pourquoi est-elle acceptable? Premièrement, c'est 30 frs par mois par étudiant. Je regrette que la gauche ne l'ait pas dit, parce que vous le savez autant que moi, le Rectorat a décidé d'augmenter le seuil minimum d'exonération totale de toute taxe et d'une façon assez marquante. Il y a donc une partie importante d'étudiants peu fortunés où le seuil sera augmenté, exonération totale. Cela aurait été sympa de le dire.

Deuxième chose, il y a les bourses d'études qui sont toujours en fonction et qui peuvent justement permettre de faire le lien. Ensuite, une bonne partie de ces bourses sont aussi payées naturellement par les parents – je sais de quoi je parle.

Finalement, on peut se poser la question et je me la suis posée: l'Etat de Fribourg ne fait-il pas assez d'efforts pour ses étudiants? Eh bien vous le voyez aussi dans le rapport, 39% de notre budget est pour la formation. C'est un des taux les plus élevés de Suisse, par rapport au PIB. Mais je pense que ce n'est pas ça qui intéresse maintenant ici les députés. Qu'a fait le contribuable fribourgeois? Le Conseil d'Etat a décidé, dans le cadre des mandats de prestations avec notre Université, d'augmenter en l'espace de 5 ans de 95 à 110 millions la part allouée à notre Université. C'est un geste fort du contribuable. On vient de voter tout à l'heure, autre point fort pour notre canton, l'agrandissement et la rénovation de la BCU pour un montant conséquent de 60 millions. On va certainement voter aussi d'un même homme ce qui sera la nouvelle chaire de droit, à la Tour Henri, pour sûrement 100 millions. Il y a en plus le master en médecine qui vient d'être voté, aussi à charge du contribuable fribourgeois, qui est une excellente chose pour notre Université. Je pense qu'on ne peut que saluer ceci. Et il y a d'autres travaux de rénovation à faire sur Péroilles.

Lorsqu'on dit que les germanophones quittent l'Université de Fribourg, l'honnêteté aurait été de dire que les germanophones ont quitté depuis que Lucerne a ouvert son université. On ne peut pas retenir ce phénomène-là. C'est une tradition que les Tessinois et les gens de la Suisse centrale, d'origine aussi catholique, viennent dans notre Université.

Je crois que M. Kolly l'a dit, il faut aussi par exemple comparer avec les apprentis ou ceux qui font des diplômes post-grades. La situation est comparable, mais probablement moins bonne que pour les étudiants.

Donc, finalement et globalement, le groupe démocrate-chrétien et moi-même voterons massivement en faveur de cette hausse, tout en considérant qu'elle est pondérée et acceptable dans une globalité des choses, par rapport à ce que je viens de dire et par rapport à l'effort qui est fait par notre canton et par le contribuable fribourgeois.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis père de trois filles en formation et président du Sénat de l'Université, Sénat qui s'est prononcé en faveur de la demande du Rectorat à l'intention du Conseil d'Etat pour augmenter ces taxes universitaires.

Je suis rassuré d'entendre ici que tout le monde ne remet pas en question les besoins de l'Université. En effet, la grande priorité est de garantir les prestations, la qualité et l'excellence de l'Université. Même M^{me} Christa Mutter l'a dit, il y a pour ça besoin de moyens et je ne comprends dès lors pas pourquoi elle lutte contre les moyens qu'on veut attribuer à l'Université, car c'est une priorité. On l'a dit aussi, l'Etat va contribuer de manière très importante à la hausse des frais de l'Université avec ces 15 millions qui viendront dans les 5 ans, puis avec ces plus de 160 millions qu'on va devoir voter en partie aujourd'hui et le prochain crédit viendra sous peu. Donc, par conséquent, il est normal que les principaux bénéficiaires participent aussi par solidarité, non seulement envers le contribuable, mais aussi par solidarité envers les autres filières, notamment les maîtrises qui paient plusieurs milliers par année pour avoir des prestations, pour avoir droit à une formation supérieure.

Dans ce contexte, j'aimerais aussi dire que si on veut être solidaire avec les plus démunis, et c'est normal, il y a un service social universitaire, qui n'arrose pas tous les étudiants, mais qui donne la possibilité à ceux qui n'ont vraiment pas les moyens de payer ces taxes, de se les faire offrir. J'aimerais dire à M^{me} Garghentini qu'il est déjà prévu, dans le cadre du budget de l'Université, d'augmenter le fonds des contributions de ce service social, justement pour aider de manière ciblée les étudiants qui ont besoin de soutien. C'est là qu'on doit faire une politique de solidarité, c'est comme ça que ça fonctionne. Un Etat qui arrose, ce n'est pas un Etat qui est solidaire.

Par conséquent, je vous invite toutes et tous à refuser ce mandat, en priorité pour garantir les prestations et la qualité de l'Université. Le groupe libéral-radical le refusera à l'unanimité.

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Quelques mots supplémentaires par rapport à ce qui a déjà été dit et bien entendu je partage l'avis du groupe de l'Union démocratique du centre. Je vous invite à rejeter ce mandat. Je déclare mes liens d'intérêt: je suis membre du Sénat de l'Université.

Evidemment, comme je l'ai déjà dit lors d'une précédente session, proposer une augmentation est une décision impopulaire. Si je comprends les étudiants – je crois que nom-

breux d'entre nous ici l'ont été à un moment de leur vie –, je comprends un peu moins bien les politiques et encore un peu moins bien certains de leurs professeurs qui en ont fait, il est vrai, je pense, une affaire de principe. Jusque-là je peux suivre le raisonnement, intellectuellement, d'en faire une affaire de principe: un Etat riche qui pénalise de pauvres étudiants. Mais, s'il vous plaît, sachons garder raison: on parle de 1 fr. par jour d'augmentation et on parle de ça à un moment où tout le monde, y compris l'Etat, met la main au porte-monnaie. Alors toute le monde met la main au porte-monnaie, mais on devrait privilégier cette population. Je ne suis pas d'accord avec ce principe. On a déjà parlé des 15 millions supplémentaires que l'Etat va mettre jusqu'en 2022. Quant à l'attractivité ou au manque d'attractivité occasioné par cette augmentation de la taxe, puisque c'était un des arguments, eh bien cela a été prouvé par différentes études que j'ai entendues de source sûre, que la qualité d'une institution dépend de la qualité de l'enseignement qu'on peut offrir et je crois que l'Université de Fribourg fait très bonne figure à ce niveau-là. Elle ne dépend pas, en tout cas pas majoritairement, des taxes d'études.

Quant à l'égalité de traitement, l'accès pour tout le monde aux études, mes collègues en ont déjà parlé et je n'y reviendrai pas, de même concernant les aides qui existent. Quant à la précarité du monde étudiant, je la trouve toute relative; il ne faut pas oublier de mettre dans la balance le coût de la vie ici à Fribourg, avec les logements sur le campus, comparativement à d'autres chefs-lieux, d'autres cantons voisins où c'est évidemment beaucoup plus cher. Je vous invite donc à rejeter ce mandat.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Si je prends la parole, c'est pour évoquer d'autres aspects qui n'ont pas encore été traités et qui sont un peu les racines, les causes et les symptômes de cette crise financière. Dans les symptômes, il y en a deux qui sont assez évidents: le premier est une planification financière pas maîtrisée et le deuxième un dialogue défaillant entre le Conseil d'Etat et l'Université. On retrouve aussi ces deux symptômes dans l'autre crise financière, celle de l'HFR. Ça se répète et ce n'est pas une exception, mais on espère que ça ne va pas comme ça dans d'autres dossiers importants pour le canton.

Pourquoi la crise? En fait, le Conseil d'Etat, me semble-t-il, agit en fonction de l'adage qui veut que «qui paie commande, peu importe les conséquences». Dans ce cas particulier, à part la hausse qui est à la charge des étudiants, les autres conséquences sont celles de l'image de l'Université et l'image du canton. Deux éléments qui sont extrêmement difficiles à récupérer lorsque cette image est vulnérable. Mais en fait, si je parle des symptômes, quelle est la maladie dont souffre peut-être le Conseil d'Etat en particulier? A mon avis, il souffre de myopie, dans le sens où on met l'accent essentiellement sur les infrastructures, pensant résoudre les problèmes en construisant. On vient d'approuver le budget pour la BCU, c'est très

bien, mais dans la BCU il y a aussi des gens qui doivent travailler ou étudier. Donc, la qualité d'une prestation dépend de l'infrastructure et des services et ces services requièrent des moyens supplémentaires nécessaires. La hausse de la taxe ne va pas servir à financer une partie du budget d'investissement de la BCU, elle va permettre de financer les services que prête le personnel de l'Université, administratif ou enseignant. Dans ce sens-là, mettre insuffisamment l'accent sur les moyens nécessaires pour les services affaiblit le résultat final qui est la prestation universitaire.

Le dernier élément qui plaide, à mon avis, pour la myopie, et là je vais devoir faire référence à un postulat qui a été traité il n'y a pas très longtemps ici et que nous avons déposé avec mon collègue Castella sur la planification universitaire – je n'engage que moi dans les paroles que je continue à développer –, dans la réponse qui avait été donnée, le Conseil d'Etat nous avait abreuvé de beaucoup de détails assez secondaires sur le processus en vigueur en matière de planification, des éléments qui étaient dignes de figurer en annexe, mais pas dans le centre de la réponse. En bref, il nous disait qu'il n'y avait pas grand-chose à faire, que tout allait très bien et qu'on pouvait continuer avec les procédures en marche. Pour moi, cette crise financière est une crise de l'absence de prévention et de planification financière des hautes écoles fribourgeoises. C'est parce qu'on n'a pas le courage, la possibilité ou le souci d'anticiper qu'on doit réagir au coup par coup. Dans ce cas-là, ça ne me paraît pas acceptable que, pour payer un problème urgent, on s'attaque au maillon le plus faible que sont les étudiants.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi en tant que signataire de ce mandat de reprendre la parole. J'ai bien entendu que M. Dafflon était vraiment bien renseigné, qu'il y avait un budget qui avait été mis en plus pour aider les étudiants dans le besoin. Donc, ce qu'on veut faire c'est simplement payer, mais pas avec un autre porte-monnaie. Ma question au commissaire du Gouvernement: combien de plus a été mis au budget 2018? Personnellement je n'ai rien vu. Et puis j'ai entendu avec satisfaction que pour l'UDC, 1 fr. par jour ce n'était rien du tout. Je pense que vous vous en souviendrez le 4 mars quand il s'agira de voter sur l'initiative «No Billag».

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Vous me pardonnerez de ne pas reprendre toutes les considérations qui ont été faites et de ne pas vouloir faire de réponses exhaustives. Je me permets de revenir sur un ou deux points tout de même.

Un premier point, qui n'a pas été évoqué ici, est le fait que le Conseil d'Etat a analysé la recevabilité de ce mandat et il y a toutes les raisons de penser qu'il aurait pu venir ici en vous disant simplement que ce mandat était irrecevable. Le mandat est en quelque sorte un outil à disposition du Grand Conseil pour amener le Conseil d'Etat à prendre des mesures dans un domaine ressortissant de sa compétence. Mais il y

a des limites à cela et l'une d'elles est la mise en cause de la répartition des tâches. En d'autres termes, le mandat permet au Grand Conseil de dire au Conseil d'Etat, et c'est son rôle de haute surveillance selon la Constitution, concernant l'exécution d'une disposition adoptée par le Grand Conseil: «On a du souci, vous appliquez cette disposition comme ceci, mais on pense que ce n'est pas juste...». Mais dire au Conseil d'Etat: «Là il faut arrêter de faire ce que vous faites car on ne l'estime pas correct», c'est précisément se mêler d'une compétence du Conseil d'Etat. Le Service de législation a pu me donner différents éléments de détail qui vont dans ce sens-là. Toutefois, un mandat est aussi un instrument politique, on en est bien conscient et je crois que le débat d'aujourd'hui devait avoir lieu. Le Conseil d'Etat vous propose donc clairement de rejeter ce mandat. Mais je voulais relever en termes d'outils ce que nous avons aussi à dire en la matière.

Le Conseil d'Etat a analysé l'argument de l'accès aux études. Comme nombre d'entre vous l'ont dit, nous pensons que ce n'est pas cette augmentation de taxe qui va empêcher les jeunes d'accéder à notre Université. Plusieurs d'entre vous ont mentionné l'aide sociale qui existe au sein de l'Université ainsi que les bourses et les exonérations. Actuellement, il y a quelque 400 exonérations qui sont assurées par ce biais-là, donc c'est une réalité et une possibilité à disposition.

Un élément qui est également ressorti quelquefois, c'est que certains étudiants doivent travailler car ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts. On me dit tout le temps que le 70% des étudiants doit travailler, mais j'aimerais quand même donner des précisions et relativiser la chose. En fait, selon les chiffres concrets, il y a 12% qui doivent travailler plus de 40%. Donc, la plus grande partie des étudiants ne le font pas parce qu'ils le doivent ou pour joindre les deux bouts. Et même si cela est vrai pour un certain nombre d'entre eux, nous avons des mesures d'aide et de soutien qui existent et qui peuvent répondre à leurs difficultés.

Tout à l'heure on m'a demandé sur quelle étude je me fondais. Fin novembre 2017, l'Office fédéral de la statistique a publié précisément l'étude intitulée «Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses – Situation sociale et économique des étudiants». Je me suis donc appuyé sur cette statistique-là, qui est un travail fait sur des enquêtes. Voici, dans l'ordre, les raisons de la rémunération des étudiants:

1. être plus à l'aise financièrement;
2. être plus indépendant face aux parents;
3. conserver le niveau de vie qu'on veut se donner;
4. avoir besoin de cet apport pour ses études.

C'est ce que cette enquête nous montre très clairement.

La même étude a porté aussi sur l'attrait de l'Université et les critères suivants ont été relevés, dans l'ordre:

1. la réputation,
2. la langue,
3. les voies qu'on y trouve et qu'on ne trouve pas ailleurs,
4. l'aspect financier.

Donc l'aspect financier joue un rôle, mais celui-ci n'est pas primordial.

Je précise qu'à Fribourg, on n'a pas seulement une situation donnée par des taxes et des frais, mais également une vie avec des logements et un coût de la vie qui sont bien meilleur marché que ce qu'on peut trouver dans d'autres régions, notamment où se trouvent des universités francophones qui, il est vrai, ont des taxes plus basses, mais où le coût de la vie est largement plus haut que ce que nous avons ici. La décision du choix de l'université dépend aussi de la totalité de ces facteurs.

On a mentionné que les étudiants alémaniques étaient en diminution. Mais là, j'aimerais relever que la création de l'Université de Lucerne a évidemment rapatrié bien des étudiants qui venaient à l'Université de Fribourg. De plus, la partie germanophone, à l'Université de Fribourg, était surdimensionnée. Il y a aussi eu certainement un réajustement démographique – on était à plus de 36% – qui s'est fait sous cet angle. Il y a là des explications qui ne sont pas d'ordre financier.

J'aimerais rappeler que l'un des efforts faits dans le projet de planification financière et de convention d'objectifs, est de répondre aux vœux de l'Université et le vœu prioritaire est évidemment le master en médecine. Actuellement, il y a un bachelor, mais on sait que, dans une université, terminer au niveau bachelor devient de plus en plus problématique. Il faut pouvoir offrir la formation complète, d'où cette demande pressante de pouvoir faire aussi le master à l'Université. On est au début de la période législative de 5 ans et on aura 15 millions de plus financés par le canton, soit 15% de plus en faveur de l'Université pour faire cet effort. Cet effort est incontestable. S'y ajoutent d'autres éléments soutenus par le canton, sans parler des automatismes salariaux et d'autres investissements pour lesquels le canton fait également un effort supplémentaire. A un certain moment, il faut arbitrer; il n'y a pas que des demandes provenant de l'Université. Le Conseil d'Etat, dans son projet de discussion et de convention d'objectifs avec l'Université, dans les négociations qu'il a eues avec elle – qui n'ont pas été ratées, M. le Député Thévoz, mais qui ont été menées à terme, avec accord des deux côtés, aussi concernant la planification ... Pour moi, il n'y a pas de crise financière. Dans un moment, si on vous écoute, on est au niveau de l'ONU. Je crois qu'il ne faut pas non plus exagérer et je ne vois pas du tout ces éléments comme une crise totale, comme vous semblez vouloir le décrire.

Plusieurs ont relevé aussi l'importance des investissements du canton en faveur de l'Université et ça, non seulement actuellement, mais de manière permanente. Le canton de Fribourg fait un effort immense en vue de la formation. Nous avons pratiquement 40% de la totalité des dépenses du canton qui sont affectés à la formation. Dans une des dernières études de l'Office fédéral de la statistique, qui s'intitule «Dépenses publiques d'éducation 2005–2014», je lis la phrase suivante: «En comparaison cantonale, le canton de Fribourg affiche les dépenses les plus élevées en pourcentage de son produit intérieur brut». Et on ajoute: «La part des dépenses affectées au degré tertiaire, soit aux hautes études en particulier, est sensiblement plus élevée dans les cantons universitaires, ceux de Fribourg et de Genève étant en tête». Cela vous montre, par rapport à notre capacité de création de richesses – ce que veut dire le produit intérieur brut –, avec nos propres moyens, notre force, nous faisons un effort qui est le plus élevé de Suisse actuellement. Alors, évidemment, ce n'est jamais suffisant, il faudrait encore faire plus. J'observe que le Conseil d'Etat ne me lâche pas à cet égard, qu'il reste fort et qu'il reste déterminé à soutenir la formation dans notre canton. Ensuite, il y a d'autres besoins. Comme je l'ai dit il y a un arbitrage et c'est à la fin de cet arbitrage que le Conseil d'Etat a estimé qu'il y avait, avec les moyens donnés à l'Université, en croissance, adéquation avec ce qui était demandé, avec les cautions et éléments que j'ai indiqués. Donc, pour moi, il n'y a pas de raison d'accepter un tel mandat et je vous invite à le rejeter. Fribourg n'a pas à avoir honte de son effort envers les étudiants, envers l'Université, en regard de tout ce que font de nombreux étudiants et étudiantes dans d'autres domaines, le domaine de la voie duale par exemple, où les montants sont importants et souvent payés totalement par les étudiants sans qu'il y ait de soutien particulier. Les études en Suisse, au niveau universitaire, sont une affaire de dépense publique. Elles ne changent pas, en comparaison de ce qu'on trouve sur d'autres continents. D'ailleurs, je regrette qu'on prenne des exemples de révoltes estudiantines, du côté canadien ou américain, comme j'ai pu l'entendre cet hiver. Je crois qu'on n'est pas tout à fait au même endroit et au même moment.

Je passe sur d'autres éléments que j'ai pu entendre dans toutes ces discussions, celle notamment concernant les doctorants, vous l'avez peut-être entendue. On trouve scandaleux que les doctorants ont désormais aussi une taxe à payer, mais sachez que toutes les universités ont introduit une telle taxe, car un doctorant a aussi une part «étudiant». Le soutien et l'encadrement accordés par l'Université aux doctorants couvrent aussi cette part «étudiant».

Je terminerai avec un ou deux petits points. M. Piller m'a rappelé plusieurs fois qu'il attendait des explications sur le budget. Effectivement, ce n'est pas au budget 2018 puisque les décisions ont été prises ou décidées après. On se trouvera, pour cette année, dans la même situation qu'avec les fonds de tiers, à savoir des montants décidés extérieurement pour soutenir des projets à Fribourg, donc payés entièrement par des

tiers avec une dépense afférente. Donc on aura une situation identique avec, comme nous l'a dit la rectrice, de l'encadrement supplémentaire. Ce sera la moitié de l'année, donc pas 3,2 millions mais 1,6 million de dépenses en 2018, non budgétées, mais avec un montant de recettes afférentes. Ensuite, on se retrouvera dans le cadre du budget, comme vous l'avez mentionné. Donc, sous cet angle-là, il n'y a pas non plus d'élément particulier à relever. On a relevé le processus peu démocratique. J'aimerais quand même rappeler que les étudiants sont représentés au Sénat et qu'ils connaissent tous les éléments qui ont été discutés, même s'il est vrai qu'il n'y a pas eu de consultation formelle comme telle.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 64 voix contre 40. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 40.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/

FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 64.*

Requête 2018-GC-12 Romain Collaud Procédure accélérée pour le traitement du mandat 2018-GC-10 (crédit d'impôts aux citoyens grâce au bénéfice de la BNS)¹

Prise en considération

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je suis l'un des rédacteurs du mandat. Le mandat que nous avons déposé nécessite l'urgence, étant donné qu'il concerne la période fiscale 2019. La BNS statuera au mois d'avril sur le montant final attribué au canton. Nous souhaitons que le mandat soit traité durant la session de mai, afin que nous ayons tous les chiffres à notre disposition pour prendre une décision en toute connaissance de cause.

Monsieur le Commissaire, je vous vois venir de loin avec un «package fiscal» dont vous avez le secret, et comme vous savez si bien le dire, ménageant la symétrie des sacrifices. Ce n'est cependant pas une raison pour ne pas accepter la présente requête. Dès lors, en cas d'acceptation du mandat, il est important que le Conseil d'Etat ait le temps de prendre les mesures nécessaires, d'où la nécessité de le traiter au plus vite. D'avance, un grand merci pour le soutien.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Parler de l'urgence est bien, ne parler que de l'urgence est très difficile. Je vais vraiment être bref, deux ou trois mots sont juste nécessaires. D'abord, on nous dit que l'on veut l'urgence pour un mandat alors que la décision de la direction de la BNS n'interviendra que le 27 avril 2018. On veut forcer le Conseil d'Etat à travailler, alors que l'on ne sait même pas aujourd'hui, deux mois et demi avant cette décision, s'il y aura ou non un bénéfice, et si oui, quel sera-t-il. En cristallisant déjà des nombres maintenant, on voit qu'on fait de la sculpture sur nuage. Je m'étonne de certains termes de ce mandat. On parle de l'urgence pour profiter des bénéfices répétés de l'Etat.

M. Collaud, je ne sais pas si vous êtes déjà atteint d'Alzheimer malgré votre jeune âge, les mesures structurelles ont été entreprises de 2013 à 2016. De quels bénéfices répétés de l'Etat parle-t-on? Lorsque l'on parle ensuite de défis que l'on doit affronter de manière sereine, vous voulez déjà dépenser de l'argent non seulement avant de l'avoir, mais avant que des personnes décident de nous le donner. Dépenser ceci avant le projet fiscal 17 qui doit intervenir et qui induira de grands sacrifices. En gros, vous voulez vider les comptes avant même

que l'on décide de les remplir. Je n'appelle pas cela de la bienveillance et du bien-être cantonal. Le canton de Vaud, qui a réussi lui sa RIE III cantonale avec succès, a eu l'intelligence non pas de dépenser tous les bénéfices engrangés lorsque les exercices étaient positifs, mais de les mettre de côté pour affronter justement avec succès ces défis d'avenir.

Le seul côté positif de ce mandat pourrait être que l'on ne crée pas un déficit structurel comme les baisses que la droite a induites de 2006 à 2011, mais qu'on ne donne qu'une fois, qu'on arrose qu'une fois. On pourrait dire là que l'idée est bonne, mais votre ancien président de parti vient de nous dire il y a cinq minutes dans cette salle, je répète expressis verbis: «un Etat qui arrose n'est pas un Etat solidaire». Nous voulons, nous, un Etat solidaire, donc un Etat qui n'arrose pas.

Dans ce sens-là, nous allons simplement rejeter l'urgence et je ne vous le cache pas, rejeter le mandat in fine.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). J'aimerais tout d'abord remercier le Bureau pour l'organisation du programme de cet après-midi, parce que c'est vraiment magnifique d'avoir le mandat dont nous venons de discuter, puis le mandat dont nous discutons maintenant. On pourrait simplement changer tous de place, passer de l'autre côté, le résultat serait le même. Merci pour cet exercice.

Je suis un contribuable qui aime payer des impôts pour deux raisons. Premièrement, si je paie beaucoup d'impôts c'est que j'ai assez d'argent pour vivre et j'en suis content, et deuxièmement, je sais que le canton de Fribourg a beaucoup de tâches, je suis bien placé pour le savoir, des tâches importantes comme par exemple la formation et qu'ils sont utiles dans ce domaine.

Le groupe Vert Centre Gauche, je ne sais pas si, comme moi, il aime payer des impôts, mais a la même position sur les réductions fiscales. Alors que le canton a de la peine à assumer ses responsabilités, nous venons d'en discuter, et cherche d'autres gens pour payer, nous essayons de faire une diffusion. Autre constat, mon collègue Mauron vient d'en parler, les partis de droite refusent systématiquement le principe de l'arrosoir en matière de relation financière entre les autorités et les citoyens. Aujourd'hui on nous propose un véritable arrosage.

J'en viens à l'urgence: le groupe Vert Centre Gauche ne voit aucune urgence à distribuer 80 frs par habitant, si ce n'est bien sûr pour des raisons électorales plus qu'opportunistes.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je dois bien avouer qu'étant du centre, je reprends en effet la balle au rebond. Je trouve la discussion d'aujourd'hui intéressante entre nos amis de droite à gauche et nos amis de gauche à droite.

Cependant le groupe démocrate-chrétien va se prononcer deux fois de la même manière. En l'occurrence, nous deman-

¹ Déposée le 26 janvier 2018, BGC p. 271.

dons aujourd'hui de statuer sur l'urgence d'un point dont, entre parenthèses, nous n'avions pas le contenu original. Cela nous rappelle aussi un cas récent qui a été plutôt problématique dans le traitement de la demande d'urgence.

Je veux bien que nous ne traitions que sur l'urgence, mais on ne peut pas traiter de l'urgence d'un objet sans vraiment traiter au moins un tout petit peu le contenu. On parle d'un crédit de 80 frs par personne qui, finalement, ne correspond pas à l'effort d'impôt des citoyens concernés. Nous sommes dans un système d'imposition progressif. Nous parlons aussi d'un crédit d'impôt qui touche uniquement les personnes physiques. Or, on sait que depuis quelques années maintenant ce sont surtout les personnes morales qui contribuent à l'augmentation de la masse fiscale. On pourrait continuer la liste.

Je ne vais pas faire beaucoup plus long. Je m'arrête là et j'en viens à l'urgence. Il est à noter que la décision n'a pas encore été prise par la BNS et c'est le point vraiment important. Il n'y a donc pas à prendre de décision aujourd'hui, avant la propre décision de la Banque nationale le 24 avril prochain. Le groupe démocrate-chrétien s'opposera donc à ce mandat.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne. Je vais essayer de ne pas mélanger le fond avec l'objet. Je vais cependant vous dire la première des choses qui me vient à l'esprit, c'est qu'il est urgent d'attendre. On nous demande ici de prendre une décision, de décider si ce mandat doit être traité selon la procédure d'urgence, alors même que l'on sait très bien qu'il manque des éléments fondamentaux sur lesquels on n'a pas le droit de parler, puisqu'il s'agit du fond. Où est la logique? On ne peut pas nous prendre en otage de cette manière, en nous demandant de déclarer urgent un élément sur lequel on va devoir discuter précipitamment à la session de mai, sans vraiment avoir pleine conscience de quoi on va discuter.

Alors s'il vous plaît, un peu de retenue, refusons l'urgence.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'en ai personnellement un petit peu marre de ces propositions purement électoralistes. On a eu, il y a environ une année, un projet de route de contournement, juste avant les élections. On arrive avec plein de routes de contournement pour aider un peu tout le monde, comme cela tout le monde est content, et cela fait bien dans le paysage. On vient maintenant et on donne 80 frs à tout le monde. Je pense que cela crée juste une belle pagaille pour rien du tout et je pense qu'il faut avoir un peu la tête sur les épaules et faire les choses en fonction des besoins qu'on a. Il n'y a pas si longtemps, on adoptait des mesures structurelles, où on a pinaillé sur des mesures qui étaient bien, qui étaient fondées et qui apportaient quelque chose. On a fait des économies et, tout à coup, on veut dépenser 25 millions. Il y a quand même un problème. Ces mesures-là coûtaient à l'état 100 000 frs, 50 000 frs, aidaient quelqu'un qui avait un problème au niveau du social. Et ici, 25 millions dépensés n'importe comment. Je ne suis vraiment pas d'ac-

cord. On doit investir ces 25 millions correctement, où il y a des besoins. On sait que les services aujourd'hui ont des demandes et je pense qu'on doit en premier répondre à des demandes importantes.

J'ai aussi entendu que le groupe libéral-radical va proposer de ne pas accepter un amendement qui demande de prolonger nos pistes cyclables à Broc. Ce n'est rien au niveau investissement et on m'a déjà dit qu'il allait s'opposer.

J'ai un problème sérieux, donc je refuserai l'urgence et le mandat lorsqu'il viendra.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je crois que l'on peut être pour ou contre le mandat. C'est vrai que c'est un choix qui sera propre à chaque député, mais l'urgence est importante dans le sens où le Conseil d'Etat doit anticiper, puisque l'établissement du budget commence très tôt dans l'année, sauf erreur déjà au mois de mars ou d'avril, et je crois qu'il doit tenir compte s'il y a une attribution supplémentaire de la BNS ou non.

Je crois que ce travail peut être fait dès à présent avec deux variantes, deux alternatives, oui ou non. Donc, en ce sens-là, on pourrait accepter l'urgence. Toujours est-il que je crois que c'est mal parti, donc cela sera vraisemblablement refusé.

Je demande quand même à M. Georges Godel de tenir compte de cet élément, de ce mandat dans la planification du budget 2019.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird einstimmig die Dringlichkeit dieses Mandats unterstützten. Weshalb?

Herr Kollege Ducotterd, Sie mögen ein hervorragender Bauer sein, aber in der Politik haben Sie noch viel zu lernen. Ich verstehe natürlich, dass die CVP-Fraktion in Geiselhaft ihres Finanzdirektors ist, aber, meine Damen und Herren, die Steuerzahlerinnen und Steuerzahler in diesem Kanton haben eine gewisse Erwartungshaltung gegenüber dem Kanton. Die Steuerzahlerinnen und Steuerzahler dieses Kantons haben eine gewisse Erwartungshaltung gegenüber dem Parlament, aber auch gegenüber der Regierung.

Herr Finanzdirektor, Sie kennen die Zahlen. Der Kanton prosperiert und hat hervorragende Zahlen und ich mag Ihnen auch ein Ende der Legislatur in hervorragend grünen Zahlen gönnen, aber jetzt ist es an der Zeit, auch dem Steuerzahler und der Steuerzahlerin des Kantons Freiburg etwas zurückzugeben. In diesem Sinne ist dies neben anderen parlamentarischen Instrumenten, die bereits aufgelegt wurden, jetzt ein weiterer Schritt, um den Staatsrat einzuladen, dem Grossrat entsprechende Vorschläge zu machen.

Godel Georges, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat n'est pas favorable à ce que le Grand Conseil accepte l'urgence pour deux raisons. La première, cela a été dit, l'assemblée de

la Banque nationale aura lieu le 27 avril et deuxièmement je peux vous dire que je ferai une proposition au Conseil d'Etat pour la séance du 1^{er} mai, qui sera transmise au Grand Conseil et que vous pourrez traiter au plus tard à la session de juin.

- > Au vote, la prise en considération de la procédure accélérée est refusée par 60 voix contre 33; il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 33.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Daflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotter Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 60.*

Se sont abstenus:

de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total: 4.*

Projet de décret 2018-DFIN-1 Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2017¹

Rapporteur: **Claude Brodard, président de la Commission des finances et de gestion (PLR/FDP, SC).**

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Les membres de la Commission de finances et de gestion ont examiné le 24 janvier dernier le traditionnel décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017 et le message y relatif. Nous remercions M. le Conseiller d'Etat Georges Godel et M. le Trésorier Laurent Yerly pour nous avoir fourni toutes les informations nécessaires.

Au total, pour l'exercice 2017, 30 crédits de paiement supplémentaires ont été ouverts pour la somme cumulée de 9 380 060 frs. A relever que ce montant est le plus faible de ces 15 dernières années, ce qui traduit une excellente tenue des charges du budget 2017. En ce sens, il y a lieu de s'en réjouir. Notre Commission demande au Conseil d'Etat de poursuivre dans cette ligne à futur.

Sur les 30 arrêtés, trois d'entre eux totalisent près de la moitié des crédits supplémentaires. Il s'agit des subventions aux primes LAMal, des subventions pour les personnes handicapées mineures et des dépenses externes engagées par le SITel.

Je relève également que les hospitalisations hors canton n'ont cette fois-ci pas fait l'objet d'une demande de crédit additionnel.

Alors que la règle ordinaire demande à ce que les crédits supplémentaires soient compensés par des réductions de charges, le message prévoit une compensation d'un crédit par une augmentation des revenus budgétés. Ce crédit de 550 000 frs résulte de dépenses liées découlant de la législation fédérale ou de concordats intercantonaux. Il s'agit en l'occurrence des contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors canton.

Selon l'article 35 al. 2^{bis} de la loi sur les finances de l'Etat, il est admis de compenser ces dépassements par des augmentations de revenus. L'augmentation de revenus provient de l'impôt sur les gains immobiliers.

La Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière et d'accepter ce décret.

Le Commissaire. Permettez-moi de remercier le président de la Commission des finances et de gestion pour son rapport. J'ajouterais simplement que ce résultat est dû au respect de la rigueur demandée aux différents services de l'Etat. Cette

¹ Message et préavis pp. 224ss.

situation traduit aussi la volonté de l'ensemble du Gouvernement de ne s'écarter du budget qu'en cas de nécessité absolue.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). La session de février voit arriver de manière récurrente la liste des crédits supplémentaires compensés du budget de notre canton.

A l'instar des autres années, le montant approuvé aujourd'hui a passé la rampe sans aucun doute, d'autant plus que deux lustres nous sépare de l'année 2008, année où le plenum avait validé un montant tout aussi insignifiant en rapport au montant du budget général.

C'est cependant dans le détail de ce message que l'on peut voir la flexibilité impressionnante dont peuvent faire preuve certains services de l'Etat. Un petit exemple au passage, que je vous laisse découvrir par vous-même, chers collègues, car il se trouve dans le résumé des cinq pages que le Conseil d'Etat a mis à notre disposition: un centre de charges où le crédit budgétaire initial a été multiplié par vingt, avec la baguette magique de l'urgence.

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, je vous ai connu comme président de la CFG et maintenant vous réglez sur les finances de l'Etat. Vous connaissez donc parfaitement la mélodie, la partition et l'accompagnement. Je me pose donc la question de savoir si certains services, se voyant refuser leurs doléances au budget final, passent par la petite porte des crédits supplémentaires, pour que les choses se réalisent. Vous êtes bien entendu libre de me répondre ou pas.

Notre groupe Vert Centre Gauche acceptera comme il se doit ces crédits supplémentaires compensés. Je vous remercie.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Le groupe socialiste va également soutenir ces crédits supplémentaires. Par contre j'aurais une petite question qui relève peut-être du fait que je suis un nouveau député. Comme il a été relevé par M. le Rapporteur, l'article 35 al. 2 de la loi sur les finances de l'Etat prévoit que les crédits supplémentaires soient compensés par une diminution d'autres dépenses. Or, je n'ai rien trouvé dans ce message qui nous indique quelles sont ces autres dépenses. Il y a uniquement dans la compensation l'exception à la règle mentionnée dans le message. J'aurais voulu savoir par les diminutions de quelles autres dépenses ces crédits supplémentaires ont été compensés. Est-ce possible d'avoir plus de détails? Je vous remercie.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). In meiner langen Zeit hier im Grossratssaal habe ich zum ersten Mal keine Bemerkungen zum Nachtragskredit zu machen, welcher diesmal auch sehr bescheiden ausfällt. Es ist schon so, wenn man seriös budgetiert, gibt es während eines Finanzjahres kaum Überraschungen. Dafür danke ich dem umsichtigen Finanzminister und dem ganzen Staatsrat, eingeschlossen der Finanzkommission.

Mit diesen Feststellungen beantrage ich im Namen der ganzen Fraktion der Freisinnig-demokratischen Fraktion, dem vorliegenden Dekret zuzustimmen.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). A l'instar des autres groupes parlementaires, le groupe de l'Union démocratique du centre approuvera également ce décret. On relève avec satisfaction le montant le plus faible de ces quinze dernières années au titre de crédits supplémentaires en souhaitant vivement que ce décret, M. le Commissaire du Gouvernement, devienne une référence pour l'avenir.

Le Rapporteur. Je constate que tous les groupes sont d'accord d'entrer en matière et d'accepter ce décret.

Il y a une question de M. Chassot qui est adressée directement à M. le Président du Conseil d'Etat, donc je le laisserai répondre.

En ce qui concerne l'autre question du député Moussa: on indique en quelque sorte dans le message la dépense qui n'est pas couverte par une réduction de charges mais par une augmentation de revenus, donc page 5, tout à la fin: «En 2017, cela concerne les coûts supplémentaires liés aux contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors canton pour une somme de 550 000 frs». Je l'ai dit en introduction, cela a été compensé par une augmentation du revenu de l'impôt sur les gains immobiliers.

Je crois que je ne peux malheureusement pas en dire plus. Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question. Si vous avez besoin de détails, il y a au sein de votre groupe les personnes qui sont membres de la Commission des finances et de gestion et qui ont donc les trente arrêtés.

Le Commissaire. Merci à l'ensemble des députés qui se sont exprimés pour entrer en matière.

Quant à la question de M. le Député Chassot, la réponse est claire, j'ai déjà eu l'occasion de la lui donner en séance de la Commission des finances et de gestion. A un moment donné, il y avait des problèmes de sécurité. Le Gouvernement a assumé ses responsabilités et a décidé de faire les frais directement. Cela n'a pas à voir avec le budget suivant puisqu'il y avait vraiment urgence à faire ces travaux.

Quant à la question de M. le Député Moussa, je crois que, si j'ai bien compris, il aurait souhaité connaître où il y a des diminutions de charges. Ce que je peux vous dire est que chaque fois qu'il y a un arrêté de dépassement, celui-ci mentionne exactement les diminutions de charges permettant de compenser. La CFG connaît exactement l'ensemble de ces arrêtés. Vous pouvez donc avoir recours, dans votre groupe, à ceux qui sont membres de la CFG. La question a été posée de savoir si on devait donner ces documents à l'ensemble des députés. C'est un problème du Grand Conseil. Personnellement, pour avoir été à la Commission des finances, je pense que c'est de la responsabilité des membres de la CFG d'avoir

ces documents, mais cela ne me pose pas de problèmes si tout le monde les a.

Quant à M. Peiry, je l'assure qu'on fera le maximum, mais je ne fais jamais de promesse.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/

SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 93.

Motion 2017-GC-112 Yvan Hunziker/ Rudolf Vonlanthen Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (art. 119 let. b – Charges publiques)¹

Prise en considération

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). En période électorale, nous faisons tous des promesses à nos électeurs, afin qu'ils nous fassent confiance et ce par des slogans plus ou moins fracassants. En cette période où nous sommes repartis avec des slogans pour le remplacement d'un membre de notre exécutif cantonal, tout un groupe politique peut mettre en pratique son slogan. En effet, je me souviens du slogan du parti socialiste en 2016, qui disait à peu de choses près: «Si vous votez la liste socialiste, c'est pour tous, sans privilège». Eh bien, c'est bien d'un privilège que l'on parle dans cette motion. Chacun a le droit de pouvoir siéger et faire ce que bon lui semble. Il faut cependant savoir que, lorsqu'une personne employée par notre canton siège au Parlement, le citoyen payeur d'impôts lui verse trois fois de l'argent les quinze premiers jours. Son salaire lui est garanti, ses jetons de présence lui sont versés et, en plus, on lui octroie 30 demi-jours de congés supplémentaires payés. Alors, Mesdames et Messieurs du groupe socialiste, aurez-vous le courage de mettre en application votre slogan et d'enlever ce privilège, en acceptant cette motion ou, au contraire, direz-vous à vos électeurs que vos slogans ne sont que du vent?

Mesdames et Messieurs, cette loi sur le personnel a 17 ans et il est temps de la rajeunir. Loin de moi l'idée d'interdire à qui que ce soit de siéger. Mais il est temps que chacun prenne ses responsabilités et ne compte pas sur les citoyens pour lui offrir un salaire et des privilèges au-dessus de la moyenne. Quelle serait notre réaction si une motion demandait de baisser les impôts des entreprises qui laissent partir leurs employés pour faire de la politique ou de leur permettre de déduire des avantages fiscaux? Est-ce qu'on accepterait ce privilège? Je n'en suis pas sûr. Je sais qu'au sein de ce Parlement beaucoup d'entre nous bénéficient de ce privilège et que cela va être difficile pour eux de se priver de cette manne supplémentaire

¹ Déposée et développée le 22 juin 2017, BGC juin 2017 p. 1477; réponse du Conseil d'Etat le 28 novembre 2017, BGC février 2018, pp. 256ss.

des citoyens. Mais le rôle d'un Etat est d'être exemplaire et je ne pense pas qu'octroyer des avantages financiers sur le dos de ses concitoyens est un exemple pour la population.

Mesdames et Messieurs, je sais qu'enlever des privilèges n'est jamais évident, mais là, ce sont nos impôts qui font ce privilège et notre responsabilité est de faire en sorte que l'équité entre le privé et le public soit rétablie.

C'est avec ces arguments que je vous demande de soutenir cette motion.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance de cette motion et se prononce ainsi. Cette modification demandée par MM. Hunziker et Vonlanthen ne vise qu'à décourager les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui s'engagent pour la collectivité publique. Vous êtes toutes et tous ici députés, vous savez l'énergie et le temps qu'il faut pour exercer un mandat politique. Alors certes, passer ses vacances à l'Hôtel cantonal a son charme, mais ce n'est pas forcément le but recherché lorsque l'on se met sur une liste. Il faut offrir aux élus qui travaillent dans l'administration ou qui n'y travaillent pas, la possibilité de compenser les absences nécessaires à l'exercice du mandat. Laissons alors ces quinze jours à disposition pour toutes et tous, sans pénaliser une partie de la population active. Nous pourrions ainsi aussi conserver une diversité, non seulement dans ce Parlement mais également dans les autres instances politiques cantonales. Je pense aux conseils communaux et aux conseils généraux.

Mais au fait, pourquoi la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) prévoit une compensation pour les travailleurs qui accomplissent une obligation légale ou une fonction publique? Eh bien, tout simplement parce que la LPers s'appuie sur l'article 324a du code des obligations suisse, qui dispose: «Sous réserve de délais plus longs fixés par accord, contrat-type de travail ou convention collective, l'employeur paie pendant la première année de service le salaire de trois semaines» – j'abrège – pour l'accomplissement d'une fonction publique. L'Etat, comme tous les employeurs, doit tenir compte de cette disposition et doit l'appliquer. Alors, évitons de nous mettre en porte-à-faux avec le droit supérieur, et rejetons cette motion.

Et comme nul n'est censé ignorer la loi, cette loi s'applique aussi bien aux employés de l'administration qu'à tous ceux qui sont employés, qui ont un patron, et ainsi, pour toutes et tous sans privilège, accordons des jours de congé pour exercer un mandat politique.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a bien étudié cette motion et en tire les conclusions suivantes. Il est de notre avis que l'Etat, en tant qu'employeur, se doit d'être exemplaire. Quel signal donnerait-il à l'économie privée s'il privait ses propres employés de leurs jours de congés payés, afin qu'ils puissent répondre à un mandat politique?

Bien sûr, nous pouvons discuter du reversement des jetons de présence à l'employeur ou encore du nombre de jours attribués, dont je ne me souviens plus, le docteur Mauron m'ayant diagnostiqué un Alzheimer précoce – heureusement que j'ai une franchise assez haute, cela m'évite de le voir trop souvent –, mais en aucun cas sur la suppression telle que demandée.

A titre personnel, j'ai toujours eu la chance de pouvoir répondre à ce mandat de député sans devoir prendre sur mes jours, mes heures. Le travail est bien évidemment rattrapé, mais je pense que sans cette concession de mon entreprise ou de la précédente, car je n'étais pas encore mon propre chef, jamais je n'aurais pu honorer ce mandat.

Au-delà de ces aspects, c'est également le système de milice qui est remis en cause, ce système de milice que nous vantons au-delà de nos frontières et qui fait la richesse de la Suisse. L'économie privée ou étatique se doit de promouvoir l'engagement personnel pour la communauté et il serait extrêmement dommageable de faire un pas dans le mauvais sens.

Nous savons combien il est déjà difficile de remplir une liste pour le Grand Conseil, alors imaginez pour les communes, qui, jours après jours, doivent faire face à des démissions pour causes personnelles. Quel signal voulons-nous donner aux jeunes que nous cherchons tous à intéresser un peu plus à la cause publique?

Nous croyons sincèrement qu'il en va de l'intérêt de la communauté de maintenir ces prestations que l'Etat octroie à ses employés. C'est pourquoi le groupe libéral-radical refusera dans sa majorité cette motion.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Notre groupe a longtemps discuté de cette motion. Nous avons apprécié la réponse du Conseil d'Etat, qui est précise et complète, mais avons constaté à l'instar des motionnaires l'inégalité de traitement entre élus provenant du secteur privé et élus provenant de la fonction publique.

Il est vrai que le système mis en place contraint parfois l'Etat à passer trois fois à la caisse. Cela est injuste et nous ferait dire que la solution proposée fait sens. Mais après analyse de celle-ci, nous la trouvons, si j'ose, un peu trop radicale. Tout supprimer à cause de cas qui font figure d'exceptions n'est pas adéquat. En effet, il y a lieu de faire la différence selon la fonction qu'occupe le collaborateur de l'Etat. Le traitement ne devrait pas être le même pour le collaborateur qui rattrape son travail que pour celui qui ne le peut pas. Par exemple, dans l'enseignement, les élèves viennent la journée à l'école. Il n'est pas possible de les convoquer le soir ou pendant les vacances pour rattraper le travail.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est aussi particulièrement sensible à la problématique des élus communaux. A ce sujet, nous partageons l'avis du Conseil d'Etat. Le

personnel de l'Etat a fourni bon nombre d'élus communaux, et les connaissances de ces employés de l'Etat pour les communes sont très utiles. Finalement, les quelques jours donnés à ces collaborateurs sont compréhensifs et cela se fait au service de la collectivité. De plus, ces prestations font partie du devoir d'exemplarité de l'Etat employeur. Pour ces raisons, une moitié de notre groupe refusera cette motion.

Pour une autre partie du groupe, la solution actuelle est inégale et mérite d'être corrigée. Des solutions pourraient être trouvées, tout en maintenant le système actuel pour les élus communaux. On pourrait imaginer, par exemple, la rétrocession totale ou partielle des jetons de présence à l'Etat, qui libère son collaborateur pour siéger au Grand Conseil ou aux Chambres fédérales, comme cela se fait pour les conseillers d'Etat qui siègent dans des conseils d'administration.

Dans cette idée et dans le but de trouver une solution moins inégale entre les élus, une moitié du groupe de l'Union démocratique du centre acceptera cette motion, souhaitant que celle-ci soit mise en œuvre dans le cadre de la révision totale de la loi sur le personnel de l'Etat, acceptée par notre Parlement.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Nein zu dieser Motion! Der Staat muss als Vorbild funktionieren und deshalb bin ich für den Erhalt dieser 15 Tage.

Ich, beispielsweise, bin auf einer Basis einer 50-Stundenwoche angestellt. Je nach Arbeitgeber hatte ich 5 Tage zur Verfügung zur Ausübung eines öffentlichen Amtes. 5 Tage pro Jahr bei 50 Stunden pro Woche, ohne Frei- oder Ferientage ist ein solches Engagement zeitlich schlicht nicht möglich. Ich appelliere hiermit an Unternehmen, dem Vorbild des Staates zu folgen. Das geht aber nur, wenn wir die 15 Tage heute beibehalten.

Wir müssen uns fragen, wen wir im Parlament haben wollen. Ansonsten wird das Milizparlament, welches Bürger verschiedenster Berufsgattungen vertreten sollte, noch mehr zu einer Farce.

Décrind Pierre (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec relativement peu d'intérêt de la motion déposée par les députés Hunziker et Vonlanthen, tant le développement de cette motion est sujet à discrimination et stigmatise une partie de la population, notamment nos dix-huit collègues députés employés d'Etat, directement visés par cet objet parlementaire.

Par contre, il a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la réponse du Conseil d'Etat et se félicite de constater que les comparaisons effectuées avec d'autres cantons et la Confédération démontrent d'une manière pertinente et factuelle que la situation du canton de Fribourg ne peut en aucun cas être qualifiée d'exceptionnelle. D'ailleurs, l'Etat employeur, qui est exemplaire en favorisant l'engagement des collaborateurs et collaboratrices au service des collectivités publiques, est

suivi par bon nombre d'entreprises du secteur privé. En effet, il n'est pas rare que des employés du privé bénéficient également de jours de congés payés pour assumer des charges auprès de collectivités publiques. Cessons donc ce jeu qui consiste à opposer les employés du secteur privé aux employés du secteur public, sur quelque sujet que ce soit. Notre canton mérite mieux que ce genre de débat stérile, propre aux discussions de cantine.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien rejette à une très forte majorité cette motion.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich habe eigentlich schon erwartet, dass der Staatsrat unsere Motion ablehnt und an den ausgezeichneten Arbeitsbedingungen nichts ändern will. Ich weiss, es ist nicht angenehm, alte, liebgewonnene Privilegien abzuändern. Dass aber der Staatsrat seine ablehnende Haltung damit begründet, wenn der bezahlte Urlaub von 30 Halbtagen wegfalle, die Gemeinden keine Gemeinderäte mehr fänden, ist das nun völlig daneben und entbehrt jeder Grundlage. Seit 1975 hatte man Mühe gehabt, Personen für das Amt des Gemeinderates zu finden, schreibt der Staatsrat in der vorliegenden Antwort. So schlimm kann es nicht sein, sonst hätten wir schon lange keine Gemeinderäte mehr und ausserdem sind nur wenige Personen in öffentlichen Ämtern in den Gemeinderäten vertreten. Wenn der Staatsrat zudem meint, nur Staatsangestellte seien gute Amtsträger, dann irrt er sich. Als Beispiel: Im Sensebezirk ist kein einziger Syndic beim Staat Freiburg angestellt und es funktioniert trotzdem bestens.

Aus der Antwort des Staatsrates ist der Wunsch nach mehr Staatsangestellten in den Gemeinderäten herauszulesen. Gut so – es ist nicht verboten. Jeder darf Amtsträger sein oder im Grossen Rat sitzen. Ein Gemeinderatsmandat kann man aber nicht abhängig machen davon, ob der Staat zusätzlich bezahlten Urlaub von 5 bis 15 Tagen schenkt. Solche Ämter wie auch das Grossratsmandat nimmt man an, um die Politik mitzugestalten und der Gesellschaft zu dienen und nicht, um sich öfters einfach von Arbeitsplatz zu entfernen. Wir können nicht nur gleichen Lohn für Mann und Frau fordern – übrigens ein berechtigtes Anliegen, dem ich auch zustimme –, sondern wir wollen eine annähernde Gleichstellung der Staatsangestellten mit dem Angestellten der Privatwirtschaft. Der Staat darf mit solchen wohlthuenden Zückerchen in Form von bezahltem Urlaub von 15 Tagen im Jahr, die Privatwirtschaft nicht unnötig konkurrenzieren. Es gibt keinen ersichtlichen Grund, die Staatsdiener gegenüber der Privatwirtschaft, welche alle Tage einem erbitterten Konkurrenzkampf ausgesetzt ist, besserzustellen. Der Staat ist ein attraktiver Arbeitgeber. Das soll und wird er auch bleiben, auch wenn er den zusätzlich bezahlten Urlaub für öffentliche Ämter streicht, welcher sowieso nur von wenigen benutzt wird.

Staatsangestellte, welche ein freiwilliges Amt nur annehmen, wenn sie zusätzliche 30 Halbtage bezahlten Urlaub auf dem Buckel der Steuerzahler bekommen, sind keine guten Amts-

träger und auf solche kann die Gesellschaft verzichten. Es ist nach wie vor so, dass ein Staatsangestellter in vierfacher Form von seinem Status profitiert, auch wenn das der Staatsrat nicht haben will.

1. Guter und sicherer Arbeitsplatz – und das wird keinesfalls bestritten;
2. Zusätzlich bezahlter Urlaub bis zu 30 Halbtagen;
3. Sitzungsgelder und Spesen als Amtsträger;
4. durch die Abwesenheit erschweren sie den ganzen Betriebsablauf des Staates, wodurch die anderen mehr leisten müssen.

Es ist an der Zeit, das ganze Personalstatut des Staates zu hinterfragen und einer längst fälligen Reform zu unterziehen. Wenn der Staatsrat für Menschen in unserem Kanton wirklich etwas tun will, muss er die Freiwilligenarbeit anerkennen und diese steuerlich begünstigen, wie das Grossrat Bürgisser und ich in einer Motion – unabhängig voneinander – schon zweimal gefordert haben. Da müssen wir ansetzen.

Ich bitte Sie somit, der Motion zuzustimmen.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je suis enseignante au CO d'Estavayer, par là même employée de l'Etat depuis trente ans. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je pense qu'il y a là des choses quand même difficiles à entendre.

Cette motion interpelle, car elle énonce d'entrée plusieurs affirmations totalement fausses, à savoir que le personnel de l'Etat toucherait trois fois les montants, que le personnel de l'Etat aurait droit à plus de quinze jours, c'est écrit tel quel, par année de congés, payés pour une charge publique. Je me demande comment des députés expérimentés se permettent de mettre de faux chiffres dans une motion. S'agit-il d'une mauvaise préparation ou d'une vraie volonté de promouvoir un mensonge?

Pour tous sans privilèges, chers collègues, j'adhère totalement. Je me sens privilégiée, non pas parce que l'Etat de Fribourg, mon employeur, respecte le code des obligations et m'octroie ce congé payé pour une charge publique, non pas non plus parce que mon salaire est bloqué depuis dix ans, puisque je suis au sommet de l'échelle de traitement depuis dix ans. Non, je me sens privilégiée car je fais le travail qui me plaît.

En ce qui concerne les informations erronées que je dénonce au début de mon intervention, j'aimerais rappeler que les conseillers communaux n'ont droit eux qu'à huit jours et si pour le Grand Conseil on accorde quinze jours, cela est seulement en cas de plein temps. Je suis, par souci d'honnêteté, une fois élue, passée de 100% à 75%, c'est-à-dire que je n'ai pas les quinze jours, je me retrouve avec onze jours. Ayant la chance d'avoir l'appui de ma direction, je n'y ai recours que très peu, puisque je peux ménager grâce à mon 75%. Cela permet aussi à de jeunes enseignants de me remplacer, deux fois pour cette semaine par exemple, ce matin et demain

matin, et cela leur permet aussi de rentrer dans la pratique et de préparer la relève dans les écoles.

Pour terminer, j'aimerais juste dire que je trouve cette façon de faire un peu déplorable. Il y a plusieurs attaques contre la fonction publique. D'un côté j'entends que les employés de l'Etat sont exemplaires, travaillent bien, qu'on a un canton qui fonctionne très bien, et puis soit par la bande soit assez frontalement, par petites touches, on attaque la fonction publique. Je trouve cela dommage.

Je vous remercie de soutenir la fonction publique en refusant cette motion.

Godel Georges, Directeur des finances. Il y aurait évidemment beaucoup à dire. J'ai été, si mes souvenirs sont bons, vingt ans dans cette enceinte. Je ne me souviens plus si mon patron m'avait payé pendant que je venais au Grand Conseil ou pas. Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a aussi des entreprises privées qui favorisent l'engagement de ses collaboratrices ou collaborateurs à faire de la politique ou qui donnent des facilités en cas de mandats politiques. Il suffit de demander à votre ancien président Bruno Boschung. Il me semble qu'il avait des facilités, donc bravo à son patron. Il y a des assurances qui sont peut-être meilleures que d'autres.

Trêve de plaisanteries, je ne vais pas beaucoup rallonger, mais simplement dire qu'il faut faire attention dans ce débat. Parce qu'on l'a dit, ils sont payés deux fois, trois fois. Je pense que cela n'est pas tout à fait juste. Je pense qu'il faut rappeler, c'est vrai que c'est prévu, qu'il y a quinze jours ouvrables par année pour l'exercice d'une charge publique non obligatoire, à teneur de la législation fédérale ou cantonale. Mais ce qu'il faut souligner, c'est que ces congés sont accordés aux employés d'Etat qui occupent une charge publique, seulement dans le temps bloqué de l'horaire de l'Etat, à savoir de 8h30 à 11 h et de 14h30 à 16h30. Ceux qui sont donc concernés, à cet instant, ne sont plus considérés et payés à double ou à triple. C'est une réalité et cela figure dans la réponse du Conseil d'Etat.

De plus, vous le savez aussi bien que moi, voire mieux que moi, être au Grand Conseil est une chose, mais tout le travail qui est à côté, en dehors des heures bloquées, est un travail énorme que le collaborateur ou la collaboratrice doit assumer.

Personnellement, je pense fermement, le Conseil d'Etat également, qu'il ne faut pas changer le système. Peut-être qu'on pourra l'améliorer, comme l'a très bien décrit le député Kolly, mais en l'état, je propose au nom du Conseil d'Etat de refuser clairement cette motion. Je ne fais pas de promesse. On va examiner, mais est-ce qu'on peut améliorer? C'est à voir, mais en tout état de cause aujourd'hui, il faut garder le système tel qu'il est.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 73 voix contre 11. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total: 11.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 73.*

Se sont abstenus:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP). *Total: 5.*

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un juge de paix de l'arrondissement de la Singine (90%)

Bulletins distribués: 100; rentrés: 96; blancs: 3; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Martina Sturny, à Belp*, par 93 voix.

Deux assesseurs à la Justice de paix de la Sarine**Poste 1**

Bulletins distribués: 106; rentrés: 101; blancs: 5; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Fabienne Jacquat Bondallaz, à Marly*, par 96 voix.

Poste 2

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 3; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Laurent Eggertswyler, au Mouret*, par 92 voix.

Un-e assesseur-e (représentant les propriétaires) à la Commission de conciliation en matière de bail à loyer de la Sarine

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blanc: 1; nul: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Françoise Marchon, à Treyvaux*, par 91 voix.

Il y a 8 voix éparées.

—

> La séance est levée à 17h30.

Le Président:

Markus ITH

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire